

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Adjoints, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. GANDRILLON, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

A 20h30 précises, Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal et, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pascale MOLIERE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025**

Madame le Maire : "le point suivant concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2025 qui concernait :

- 👉 Maintien dans ses fonctions de Monsieur Daniel KAYAL, 6^{ème} Adjoint au Maire, suite au retrait de ses délégations de fonction et de signature,
- 👉 Admission en non-valeur de Taxe d'Urbanisme – Budget principal de la Ville,
- 👉 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024,
- 👉 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – Exercice 2025,
- 👉 Tarifs des concessions 2025 (funéraires et cinéraires),
- 👉 Tarifs 2025 des Accueils périscolaires et extrascolaires,
- 👉 Modification du Tableau des effectifs,

- 👉 Avis du Conseil municipal sur le déclassement et la cession d'une propriété communale sise 20 rue Jean Mermoz à Saint-Prix,
- 👉 Avis sur la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montlignon,
- 👉 Demande de subvention à la Région d'Ile-de-France au titre de l'Appel à projets Budget participatif Ecologique,
- 👉 Mise à jour du Règlement des activités périscolaires et extrascolaires,
- 👉 Demande de subvention au Département du Val d'Oise au titre du dispositif "Ecoles, Groupes scolaires et demi-pensions, Rénovation / Restructuration" pour les travaux de réhabilitation et rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle Léon Gambetta.

Madame le Maire informe le Conseil des remarques de Monsieur Daniel KAYAL sur le procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2025 :

" Page 13 : "Débat d'Orientation budgétaire – Exercice 2025" : une intervention lui a été attribuée par erreur : bien vouloir lire :

Jean-Pierre ENJALBERT : *"dans les slides précédents il n'y avait pas, du coup, une erreur ? il m'a semblé voir ... "*, et non Daniel KAYAL.

Page 26 : "Avis du Conseil Municipal sur le déclassement et la cession d'une propriété communale sise 20 rue Jean Mermoz à Saint-Prix" : il souhaite qu'apparaisse le mot à mot de Madame le Maire, à savoir : "... répond qu'aujourd'hui le pavillon est une ruine, extérieurement c'est une belle coque..." au lieu et place de : "... répond qu'aujourd'hui le pavillon est vétuste, extérieurement c'est une belle coque..."

Pour ce qui concerne la remarque en page 32, Madame le Maire informe Monsieur KAYAL : "vous n'avez pas rebondi à mes propos le soir du Conseil municipal, donc il est normal que n'apparaisse pas dans la correction ce que vous demandez. D'autant que je ne partage pas forcément votre remarque. Néanmoins les autres corrections seront bien évidemment portées sur ce compte-rendu et seront notifiées lors du prochain Conseil.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est soumis à vos voix,

Le Conseil municipal, APPROUVE, à la majorité (1 voix contre : Mme Patricia LACAGNE), le procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2025

Madame le Maire : "le point suivant concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 mars 2025 qui concernait :

- 👉 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire,
- 👉 Election de deux Adjoints au Maire,
- 👉 Modification de la composition de la Commission permanente municipale Sports – Vie associative,

👉 Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués.

Le Conseil municipal, APPROUVE, à la majorité (1 voix contre : Mme Patricia LACAGNE), le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire, par délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020, pour toute la durée du mandat,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de ses décisions prises dans le cadre de ses délégations pour la période intervenue entre les deux dernières séances et ce jour :

DEC2025-008 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT RELATIF A LA FOURNITURE D'UNE FLOTTE MOBILE ET D'ACCES A INTERNET POUR LES TABLETTES : il s'agit d'un renouvellement de contrat auprès de la Société Bouygues Telecom, pour une durée de 24 mois à compter du 6 février 2025.

Pour un montant annuel de 47 808 € TTC pour les 71 lignes (soit 47 lignes mobiles et 24 tablettes). Le prix du contrat mensuel s'élève à 1 132 € HT pour les 47 lignes mobiles et 528 € HT pour les forfaits internet pour les tablettes.

DEC2025-009 – CONTRAT ADMINISTRATIF DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOCAL COMMUNAL SITUE AU 4 RUE DE L'EXPLORATEUR DELAPORTE A SAINT-PRIX : il s'agit de signer un contrat administratif de mise à disposition précaire et révocable du local communal situé au rez-de-chaussée du 4 rue de l'Explorateur Delaporte à Saint-Prix, à Madame Thi Than NGUYEN, à partir du 1^{er} février 2025, et de fixer à 80 € par mois le montant de la redevance.

DEC2025-010 – AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE LOT 4 "OSSATURE, CHARPENTE BOIS – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS" : il s'agit de mener des travaux supplémentaires pour sécuriser les menuiseries extérieures, en complément des dispositifs de sécurité prévus initialement par des allèges vitrées fixes, il s'agit de signer cet avenant avec la Société AGC Construction Bois, pour un montant TTC de 10 540,80 €, soit + 0,37 %. Le nouveau montant du lot n° 4 est de 2 842 556,36 € TTC.

DEC2025-011 – AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 15 "ELECTRICITE" : les travaux concernent la fourniture et la pose de deux alarmes type 4 radio pour sécuriser la zone du restaurant scolaire et de l'école de musique, il s'agit donc de signer cet avenant au lot n° 15 avec la Société CITEOS, pour un montant TTC de 3 642 €, soit + 0,55 %. Le nouveau montant du lot est de 664 664,40 € TTC.

DEC2025-012 – AVENANT N° 2 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 15 "ELECTRICITE" : il s'agit de travaux complémentaires de dépose des équipements électriques dans le cadre des travaux de dissociation entre les zones déconstruites et les zones conservées, il s'agit de signer cet avenant avec la Société CITEOS, pour un montant TTC de 13 688,04 €, soit + 2,62 %. Le nouveau montant du lot 15 est de 678 352,80 € TTC.

DEC2025-013 – AVENANT N° 3 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 15 "ELECTRICITE" : il s'agit de travaux complémentaires de dépose et pose des équipements électriques dans la coursive conservée au niveau de l'école de musique, afin de sécuriser les travaux et l'exploitation de l'école de musique, il s'agit de signer cet avenant au lot n° 15 avec la Société CITEOS, pour un montant TTC de 7 605,60 €, soit + 3,77 %. Le nouveau montant du lot est de 685 958,40 € TTC.

DEC2025-014 – AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de faire vérifier en laboratoire l'agressivité du sol par rapport au béton. Cette étude a donc permis de réduire le champ de cette extrapolation et évité la mise en œuvre coûteuse de béton adapté, il s'agit de signer cet avenant n° 1 au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 3 124,80 €, soit + 0,26 %. Le nouveau montant du lot est de 1 187 524,80 € TTC.

DEC2025-015 – AVENANT N° 2 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de travaux complémentaires consistant en la modification des longrines suite à la découverte de fondations existantes non connues et non visibles sur le bâtiment C, extension de l'école de musique, il s'agit de signer cet avenant n° 2 au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 5 337,79 €, soit + 0,71 %. Le nouveau montant du lot est de 1 192 862,59 € TTC.

DEC2025-016 – AVENANT N° 3 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de travaux complémentaires, consistant en la modification des longrines du bâtiment C, suite aux conclusions de l'étude G2PRO concernant l'agressivité du sol par rapport au béton, il s'agit de signer cet avenant n° 3 au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 5 530,85 €, soit + 1,18 %. Le nouveau montant du lot est de 1 198 393,44 € TTC.

DEC2025-017 - AVANTAGE N° 4 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de travaux complémentaires suite aux conclusions de l'étude G2PRO concernant l'agressivité du sol par rapport au béton, lesquels consistent à ajouter deux longrines sur le bâtiment D du groupe scolaire pour la création d'un appui pour poteaux bois, il s'agit de signer cet avenant n° 4 au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 1 836,65 €, soit + 1,34 %. Le nouveau montant du lot est de 1 200 230,09 € TTC.

DEC2025-018 - AVANTAGE N° 5 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de travaux complémentaires suite aux conclusions de l'étude G2PRO concernant l'agressivité du sol par rapport au béton, lesquels consistent à ajouter quatre longrines sur le bâtiment B et à créer deux poteaux pour le maintien de la poutre, il s'agit de signer cet avenant au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 5 799,73 €, soit + 1,83 %. Le nouveau montant du lot est de 1 206 029,82 € TTC.

DEC2025-019 - AVANTAGE N° 6 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de travaux complémentaires de terrassement pour la mise en place du dévoiement des réseaux de chauffage du bâtiment A du groupe scolaire, étant donné que la position des réseaux existants de chauffage n'est pas connue sur les plans de récolelement par rapport à la réalité du site, il s'agit de signer cet avenant au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 787,28 €, soit + 1,89 %. Le nouveau montant du lot est de 1 206 817,10 € TTC.

DEC2025-020 - AVANTAGE N° 7 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 2 "GROS ŒUVRE" : il s'agit de travaux complémentaires consistant en la modification des installations de chantier demandés par le Maître d'Ouvrage ainsi que par le Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé, il s'agit de signer cet avenant au lot n° 2 avec la Société DOMATECH, pour un montant TTC de 55 552,08 €, soit + 6,58 %. Le nouveau montant du lot est de 1 262 369,18 € TTC.

DEC2025-021 - AVANTAGE N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET SON RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – LOT 19 "TERRASSEMENT" : Considérant la découverte de réseaux aux abords des bâtiments existants, et qu'il est nécessaire de faire des travaux de raccordement en provisoire de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable, afin de maintenir le restaurant scolaire existant en fonctionnement, ainsi que de déplacer la cage d'ascenseur dans le projet, afin de permettre de conserver l'intégrité structurelle du restaurant scolaire existant en fonctionnement pendant les travaux, il s'agit de signer cet avenant au lot n° 19 avec la Société FILLOUX, pour un montant TTC de 29 748,54 €, soit + 5,55 %. Le nouveau montant du lot est de 565 512,42 € TTC.

DEC2025-022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE (CPCV) : La Commune a décidé de renouveler la Convention de partenariat avec le CPCV ayant pour objet l'entretien des espaces naturels de la Ville, d'encadrer l'ensemble des chantiers nature qui seront menés sur le territoire communal et de fixer un cadre en désignant des référents et une durée d'application. La convention est signée pour une durée d'un an ferme, renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit trois ans au maximum. La Ville s'engage à verser une subvention annuelle au CPCV de 8 000 €.

DEC2025-023 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE (CPCV) : Il s'agit de signer une convention de partenariat avec le CPCV afin de mettre à disposition de celui-ci la parcelle communale cadastrée AS69, enclavée, dont la Ville n'a pas l'usage pour le moment. Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux. En contrepartie, le CPCV s'engage à titre de redevance d'ordre matériel, à entretenir la parcelle et à mettre en valeur le patrimoine naturel du site. Cette convention est conclue pour une durée d'un an ferme, éventuellement reconductible une fois pour la même période.

DEC2025-024 – CONVENTION POUR LOCATION D'UNE EXPOSITION "QUI VEUT JOUER AVEC MOI ?" DU 08 AU 29 MARS 2025 : Il s'agit de la signature d'une convention avec l'artiste Claire DÉ portant mise à disposition de l'exposition "Qui veut jouer avec moi ?" dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025, à la médiathèque Alexandra David-Néel, pour un montant de 2 500 € TTC.

DEC2025-026 – ACTE PORTANT CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES "ENCAISSEMENT DES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX" : Il est mis fin à la régie de recettes RR22450-100 "Encaissement des produits du Terroir de Saint-Prix", instituée auprès du Service Environnement de la Commune de Saint-Prix, à compter du 1^{er} avril 2025, ainsi qu'aux fonctions de régisseur titulaire intérimaire Monsieur Alexandre COHEN, et du mandataire suppléant Madame Mathilde AMADIEU.

Madame le Maire ajoute : "nous allons avoir ce soir une séance essentiellement budgétaire, et avant le vote du Budget, il me revient, en début de séance, de vous communiquer l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers municipaux. Il s'agit bien évidemment d'indemnités brutes :

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ANNEE 2024

Commune de Saint-Prix	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	SIEREIG Vallée de Montmorency	Conseil départemental du Val d'Oise	Total annuel
				Année 2024
Mandat 2020/2026	Mandat 2020/2026	Mandat 2020/2026	Mandat 2021/2027	Montant en € brut
Montant en € brut	Montant en € brut	Montant en € brut	Montant en € brut	
Céline VILLECOURT	27 129,48 €	16 031,04 €	2 416,92 €	86 320,92 €
Olivier MAIRE	8 928,00 €			8 928,00 €
Gérard BOURSE	8 928,00 €			8 928,00 €
Pascale MOLLIERE	8 928,00 €			8 928,00 €
Christophe SEFRIN	8 928,00 €			8 928,00 €
Sylvie THOMAS-MALBEC	8 928,00 €			8 928,00 €
Daniel KAYAL	8 928,00 €			8 928,00 €
Candice CHAPPAZ	8 928,00 €			8 928,00 €
Anne-Sophie DRIENCOURT	2 959,56 €			2 959,56 €
Vanessa LECLERC	2 959,56 €			2 959,56 €
Carol CHAIZE	2 959,56 €			2 959,56 €
Fabien VET	2 959,56 €			2 959,56 €
Olivier GANDRILLON	2 959,56 €			2 959,56 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DEL2025-017

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Ce point ne concerne que la suppression de postes suite à des mouvements de personnel. On vous propose de supprimer :

- un poste d'adjoint administratif territorial (Accueil / Etat Civil, non pourvu suite à une réorganisation de service) ;
- un poste d'adjoint technique territorial (Services techniques, agent technique polyvalent au complexe, suite à une mutation) ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation suite à une mutation.

Le Comité Social Territorial (CST) du 11 mars 2025, ainsi que la Commission permanente Administration générale du 18 mars 2025 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : SUPPRIME :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial non pourvu suite à une réorganisation de service ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial suite à une mobilité par voie de mutation ;
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation suite à une mobilité par voie de mutation.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS AFIN DE FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITES

DEL2025-018

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Comme chaque année, afin de pallier un accroissement saisonnier d'activité pendant la période estivale, lié à la prise de congés d'agents permanents, nous recrutons des emplois saisonniers. Nous vous proposons la création de :

- un emploi non permanent à temps complet, grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, pour le mois de juillet ;
- un emploi non permanent à temps complet, grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, pour le mois d'août ;
- quatre emplois non permanents à temps complet, grade adjoint territorial d'animation, échelle C1 pour la période du 7 juillet au 1^{er} août 2025 inclus.

- trois emplois non permanents à temps complet, grade d'adjoint territorial d'animation, échelle C1, pour la période du 4 août au 29 août 2025 inclus ;

Les rémunérations se feront sur la base de l'indice brut 367, majoré 366, avec une indemnité de résidence et congés payés de 10 % pour respecter la réglementation.

Le Comité Social Territorial (CST) du 11 mars 2025, ainsi que la Commission permanente Administration générale du 18 mars 2025 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : CREE un emploi non permanent, à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique territorial, grade relevant de l'échelle C1, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour le mois de juillet 2025 ;

CREE un emploi non permanent, à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique territorial, grade relevant de l'échelle C1, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour le mois d'août 2025 ;

CREE quatre emplois non permanents, à temps complet, relevant du grade d'adjoint territorial d'animation, grade relevant de l'échelle C1, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période du 07 juillet 2025 au 1^{er} août 2025 inclus ;

CREE trois emplois non permanents, à temps complet, relevant du grade d'adjoint territorial d'animation, grade relevant de l'échelle C1, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période du 04 août 2025 au 29 août 2025 inclus ;

Article 2 : FIXE la rémunération de ces emplois, relevant de l'échelle C1, par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoute l'indemnité de résidence ainsi que l'indemnité de congés payés égale à 10 % de la rémunération brute perçue le cas échéant ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer les documents et actes afférents à cette délibération ;

Article 4 : DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget.

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2024

DEL2025-019

Madame le Maire expose que lors de la présentation de ces Comptes administratifs, il lui appartient de ne pas participer au vote, et donc propose de céder la Présidence de l'Assemblée pendant ces votes, à Monsieur Gérard BOURSE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : ELIT comme Président de séance Monsieur Gérard BOURSE, Adjoint au Maire délégué aux Finances, Ressources Humaines, Affaires générales, pour le vote des questions suivantes :

- Compte Administratif (CA) du Budget principal de la Ville – Exercice 2024 ;
- Compte Administratif (CA) du Budget annexe Les produits du Terroir de Saint-Prix – Exercice 2024 ;

COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2024

DEL2025-020

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Le Compte de Gestion est établi par Madame le Trésorier de Montmorency. Il présente la situation des opérations de débits et de crédits constatés pendant l'exercice comptable, incluant les restes à recouvrer, les restes à payer, et les excédents et les déficits.

Le résultat cumulé est donc de :

Résultats cumulés :

Budget principal	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	308 635.14 €	- 309 776.51 €
Fonctionnement	1 007 026.39 €	2 416 693.04 €
TOTAL	1 315 661.53 €	2 106 916.53 €

Par anticipation avec le point suivant à l'ordre du jour, je précise que ce Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif établi par la commune.

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN, M. Fabien VET, Mme Martine MAUGER (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie DRIENCOURT), M. Olivier GANDRILLON (+ pouvoir de Mme Carol CHAIZE), M. Daniel KAYAL (+ pouvoir de Michaël TOHME), Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA)

Article 1 : ARRETE le résultat de l'exercice dudit Compte de Gestion (CG) du comptable pour l'exercice 2024 à la somme globale de 1 315 661,53 € ;

Article 2 : ARRETE le résultat de clôture dudit CG du comptable pour l'exercice 2024 à la somme globale de 2 106 916,53 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET VILLE

DEL2025-021

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Le Compte Administratif (CA) est établi par la Commune et vérifié par la Trésorerie. Il doit être identique au Compte de Gestion établi par Madame le Trésorier. Ce Compte Administratif intègre toutes les recettes et dépenses de l'exercice, ainsi que les restes à réaliser, et les résultats et/ou déficits reportés.

Le CA 2024 du Budget Ville, en conformité avec le Compte de Gestion, s'établit à :

Section d'investissement	Réalisé
Dépenses	5 336 790,48 incluant le report n-1
Recettes	5 027 013,97
Résultat de l'exercice	308 635,14
Résultat de clôture (A)	-309 776,51 (inclusant le report n-1)
Restes à réaliser	
Dépenses	3 940 527,27
Recettes	2 151 371,60
Solde RAR (B)	-1 789 155,67
Besoin financement investissement (A+B)	-2 098 932,18
Section de fonctionnement	Réalisé
Dépenses	9 503 241,48
Recettes	11 919 934,52 (inclusant l'excédent reporté)
Résultat de l'exercice	1 007 026,39
Résultat de clôture	2 416 693,04 (inclusant l'excédent reporté)
Résultat de clôture total (investissement + fonctionnement)	2 106 916,53

La reprise des résultats, soit déficit ou excédent vous sera proposé au Budget principal Ville 2025.

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Gérard BOURSE.

Jean-Pierre ENJALBERT : "L'année dernière, le résultat de clôture était de combien ? Tu te souviens ? Il me semble qu'il était bien plus important que ça."

Gérard BOURSE : "Oui, on avait effectivement plus d'excédent puisqu'on a commencé les travaux Victor Hugo en 2024, on a consommé du résultat 2024 pour assurer les travaux et c'était prévu. On savait qu'on allait consommer puisqu'on entrait dans le vif du sujet de Victor Hugo.

Jean-Pierre ENJALBERT : "c'est bien ce que j'avais noté. En effet, ça a été consommé en grande partie, quasiment d'un tiers."

Gérard BOURSE : "C'était prévu puisqu'on savait qu'à un moment on allait consommer car on allait entrer dans le vif du sujet de Victor Hugo.

D'autres questions ? non"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions) :
M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN, M. Fabien VET, Mme Martine MAUGER (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie DRIENCOURT), M. Olivier GANDRILLON (+ pouvoir de Mme Carol CHAIZE), M. Daniel KAYAL (+ pouvoir de Michaël TOHME), Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA)

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif (CA) 2024 du Budget principal de la Ville et arrête les résultats de clôture du CA 2024 du Budget principal de la Ville, en conformité avec le Compte de Gestion (CG) de Madame le Trésorier de Montmorency,

Ces résultats sont les suivants :

Un déficit d'investissement de : - 309 776,51 € et un excédent de fonctionnement de 2 416 693,04 €, soit un excédent global de clôture de 2 106 916,53 €.

Retour de Madame le Maire :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

DEL2025-022

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Au point précédent, nous avons constaté que les résultats de clôture pour la section d'investissement, y compris les restes à réaliser était en déficit de 2 098 932,18 €. En section de fonctionnement en excédent de 2 416 693,04 €. Donc, on doit affecter une partie de cet excédent pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et on vous propose d'affecter :

2 100 000,00 € à la section d'investissement du Budget principal Ville 2025 (compte 1068) ; et le solde c'est-à-dire 316 693,04 € à la section de fonctionnement du Budget principal Ville 2025 (compte 002).

Le déficit de clôture en investissement 2024 de 309 776, 51 € sera inscrit au compte 001 du Budget principal Ville 2025.

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DIT que le résultat de clôture 2024 en fonctionnement s'établit en excédent à la somme de 2 416 693,04 € ;

Article 2 : AFFECTE le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget principal de la Ville comme suit :

- 2 100 000,00 € à la section d'investissement du Budget Primitif (BP) du Budget principal de la Ville 2025 sur le compte 1068 et,
- 316 693,04 € à la section de fonctionnement du BP du Budget principal de la Ville 2025 sur le compte 002 ;

Article 3 : DIT que le résultat de clôture 2024 en investissement s'établit en déficit à la somme de – 309 776,51 € et sera inscrit au BP 2025 au compte 001.

COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET LES PRODUITS DU TERROIR

DEL2025-023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "En fait, on clôture les comptes du Budget Les Produits du Terroir puisque lors de la présentation du Budget 2025, car je vous rappelle qu'on a voté en Octobre dernier la clôture de ce compte à la demande de la Trésorerie. Donc les produits du terroir seront maintenant inclus dans le Budget principal Ville.

Le Compte de Gestion a été établi par Madame le Trésorier de Montmorency.

Le résultat de l'exercice 2024 est, en investissement, de 910,80 € et en fonctionnement de 2 575,07 €. Le total de l'exercice est de 3 485,87 €. Le résultat de clôture est également de 910,80 € pour l'investissement, puisqu'il n'y avait pas d'excédent ou de déficit. Et en section de fonctionnement, le résultat de clôture est de 7 305,40 €, ce qui fait un total de résultat de clôture de 8 216,20 €.

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : ARRETE le résultat de l'exercice dudit Compte de Gestion (CG) du comptable pour l'exercice 2024 à la somme globale de 3 485,87 € ;

Article 2 : ARRETE le résultat de clôture dudit CG du comptable pour l'exercice 2024 à la somme globale de 8 216,20 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRODUITS DU TERROIR

DEL2025-024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Le Compte Administratif (CA) est établi par la commune et vérifié par la Trésorerie. Il est identique au Compte de Gestion établi par Madame le trésorier.

Ce Compte Administratif intègre toutes les recettes et dépenses de l'exercice, ainsi que les restes à réaliser et les résultats et/ou déficits reportés. Le CA 2024 du Budget Les Produits du Terroir, en conformité avec le Compte de Gestion, s'établit à :

Section d'investissement	Réalisé
Dépenses	0,00
Recettes	910,80 Incluant le report n-1

Résultat de l'exercice	910,80
Résultat de clôture (A)	910,80 Incluant le report n-1

Restes à réaliser	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00

Section de fonctionnement	Réalisé
Dépenses	18 795,06
Recettes	26 100,46 Incluant l'excédent reporté

Résultat de l'exercice	2 575,07
Résultat de clôture	7 305,40 Incluant l'excédent reporté

Résultat de clôture total (investissement + fonctionnement)	8 216,20
---	----------

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Gérard BOURSE.

Gérard BOURSE : "Avez-vous des questions ? Non"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif (CA) 2024 du Budget annexe Les Produits du Terroir et arrête les résultats de clôture du CA 2024 du Budget annexe Les Produits du Terroir, en conformité avec le Compte de Gestion (CG) de Madame le Trésorier de Montmorency.

Ces résultats sont les suivants :

Un excédent d'investissement de : 910,80 € et un excédent de fonctionnement de 7 305,40 €, soit un excédent global de clôture de 8 216,20 €.

Retour de Madame le Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET PRODUITS DU TERROIR

DEL2025-025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Nous avons constaté que les résultats de clôture étaient :

- Section d'investissement, 910,80 €
- Section de fonctionnement 7 305,40 €

Je vous rappelle que le 17 octobre 2024, nous avons délibéré pour requalifier le Budget des Produits du terroir et ainsi l'intégrer au Budget principal Ville 2025.

Les résultats d'investissement et de fonctionnement seront donc intégrés au Budget principal Ville 2025.

Aussi, nous vous proposons l'affectation suivante :

910,80 € à la section d'investissement Budget principal Ville 2025 (compte 001)

7305,40 € à la section de fonctionnement Budget principal Ville 2025 (compte 002)

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DIT que le résultat de clôture 2024 en fonctionnement s'établit en excédent à la somme de 7 305,40 €.

Article 2 : AFFECTE le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget annexe Les Produits du Terroir comme suit :

- 7 305,40 € à la section de fonctionnement du BP du Budget principal de la Ville 2025 sur le compte 002 ;

Article 3 : DIT que le résultat de clôture 2024 en investissement s'établit en excédent à la somme de 910,80 € et sera inscrit au BP du Budget principal de la Ville 2025 au compte 001.

FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

DEL2025-026

Madame le Maire : "En préambule, j'aimerais vous dire quelques mots. En 2023, au regard du contexte national d'inflation galopante, nous avions été contraints de réévaluer les taux d'imposition. Il y a deux ans, ce choix n'avait pas été fait de gaieté de cœur, soyez-en sûrs, mais bien en conscience et en responsabilité.

A l'époque d'ailleurs, les Conseillers municipaux qui appartenaient, qui appartiennent encore pour certains, au groupe majoritaire, présents ou représentés, avaient tous votés POUR.

Parce que nous avons su nous adapter à cette situation complexe, en contenant nos dépenses de fonctionnement, en priorisant nos projets au regard des enjeux nationaux, en les adossant impérativement à des subventions de nos partenaires, en appliquant une gestion rigoureuse de nos finances locales, nous vous proposons ce soir de maintenir le taux communal de la taxe foncière malgré le ralentissement économique et les contraintes budgétaires qui elles, perdurent.

Cependant, une revalorisation nationale des bases est tout de même attendue à hauteur de 1,7 % sur cette année 2025, induisant de fait, une hausse mécanique de l'impôt foncier.

Pour 2025 donc, à Saint-Prix il n'y aura donc pas d'augmentation des taux communaux d'imposition ni des tarifs des services publics que nous avons déjà approuvés ensemble lors d'une séance précédente.

Pour ceux qui se demandent si les impôts des Saint-Prissiens sont bien utilisés, qui évoquent "une situation financière tendue après une récente augmentation des impôts" : qu'ils soient rassurés ! La situation financière de la commune est saine et nous permet, aujourd'hui, de maintenir le niveau de qualité des services à la population et de poursuivre les investissements nécessaires au développement de l'attractivité de notre territoire et de la qualité de vie de nos habitants. Et ce, conformément à nos engagements.

Je cède donc la parole à Gérard Bourse qui va vous donner en détails des taux d'imposition."

Gérard BOURSE : "Je rappelle les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 16,04 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,69 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,71% ;
- Le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste inchangé à 60 %.

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions :

M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN, M. Fabien VET, Mme Martine MAUGER (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie DRIENCOURT), M. Olivier GANDRILLON (+ pouvoir de Mme Carol CHAIZE), M. Daniel KAYAL (+ pouvoir de Michaël TOHME), Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA)

Madame le Maire : "S'abstenir sur une non-augmentation d'impôt c'est surprenant. Chacun ses choix."

Article 1 : FIXE les taux des contributions directes communales, pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 16,04 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,69 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 85,71 % ;

Article 2 : DIT que le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élevant à 60 % reste inchangé pour l'exercice 2025 ;

BUDGET PRIMITIF 2025 – VILLE

DEL2025-027

Madame le Maire : "En préambule je voulais vous dire quelques mots. Au niveau budgétaire, mes chers collègues, les années se suivent et malheureusement se ressemblent.

Promulguée le 14 février dernier, la loi de finances pour 2025 fait de nouveau peser sur les communes toujours plus de prélèvements et de dépenses obligatoires.

En effet, un effort budgétaire conséquent est demandé aux collectivités à hauteur de 2,2 Mds€, pour contribuer au redressement des finances publiques.

Parmi les nouveautés qui pèsent sur le budget de notre commune pour l'année 2025 :

- La hausse des cotisations employeurs à la CNRACL (Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales)

En effet, le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2025 et le décret du 30 janvier dernier prévoient l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL. Le taux est ainsi porté de 34,36 % en 2025 jusqu'à 43,65 % en 2028. Soit trois points par an pendant quatre ans.

Pour Saint-Prix, ce sont donc 50 560 € de cotisations en plus pour l'année 2025.

Sur quatre ans, cette hausse du taux de cotisation représentera une dépense supplémentaire estimée à plus de 202 000 € et ce, à effectifs et salaires constants. Autre nouveauté :

- Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO).

Une nouvelle invention de Bercy ! Il remplace le Fonds de réserve du budget "Barnier" et concerne davantage de collectivités mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros contre 3 milliards d'euros auparavant), dont 510 M€ pour le bloc communal. Cette évolution est présentée comme plus équitable mais le DILICO traite de la même façon une collectivité de 200 000 habitants et une collectivité de 500 habitants.

L'objectif affiché étant de lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. On parle bien de collectivités dont la situation financière est saine.

Cette contribution sera ensuite reversée à la Collectivité par tiers sur les trois années suivantes diminuée de 10 % par an pour le fonds de péréquation (FPIC).

Aussi, quelle que soit sa taille, toute commune en "bonne santé budgétaire" devra contribuer à cet effort. Les communes bien gérées sont donc pénalisées par une décision de nouveau arbitraire et Saint-Prix, vous l'avez compris, n'est pas épargnée, rejoignant les 2 129 communes concernées par le DILICO 2025.

En attendant le décret d'application et selon les estimations du Service de gestion comptable auquel notre commune est rattachée, Saint-Prix devrait contribuer à hauteur de 17 000 € cette année. Je le rappelle, si Saint-Prix contribue à ce DILICO c'est bien que notre commune est considérée comme étant en bonne santé financière.

Alors malgré ces contraintes indépendantes de notre volonté, nous gardons le cap, celui de développer toujours plus la qualité de vie des habitants, favoriser l'apprentissage et l'épanouissement scolaire des plus jeunes, préserver notre environnement, poursuivre notre transition écologique, favoriser l'accès à la culture pour tous et protéger notre patrimoine historique, développer la sécurité et faciliter le quotidien au cœur de l'espace public.

Le budget prévisionnel 2025 s'inscrit, vous l'aurez compris, dans un contexte ténu et de croissance incertaine mais avec la même volonté de contenir les dépenses de fonctionnement (c'est - 6,5 % par rapport à 2024) et maintenir les dépenses d'investissement nécessaire (c'est + 2,5 % par rapport à 2024).

Evidemment, nous verrons la poursuite :

- du chantier de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Victor Hugo ;
- la 1^{ère} phase de requalification de la rue Georges Ribordy ;
- la dernière phase de renouvellement de l'éclairage public avec le secteur nord de la Commune qui totalise 476 points lumineux, le plus gros secteur de la Commune ;
- ou encore les travaux de restauration du retable majeur de l'église Saint-Prix.

Voici une liste non-exhaustive des projets les plus structurants portés par l'équipe municipale afin de répondre au plus près, aux besoins des Saint-Prissiens qui nous ont accordé leur confiance.

Gérard Bourse vous en présentera les détails financiers dans quelques instants. Je veux rappeler que le cadre de vie et la qualité de vie des Saint-Prissiens, demeurent nos priorités.

Ainsi, nous tenons le programme pour lequel nous nous sommes engagés en 2020. Tournés vers l'avenir et malgré cette perte d'autonomie fiscale des collectivités, la hausse des dépenses obligatoires et la baisse des dotations et des recettes, nous vous présentons ce soir un Budget réaliste.

Je cède donc la parole à Gérard BOURSE qui va poursuivre cette présentation de notre Budget Primitif 2025."

Gérard BOURSE : "le Budget que nous vous proposons à votre approbation s'équilibre à :

Investissement 11 023 142,58 €

Fonctionnement 11 168 764,15 €

Soit une balance générale de 22 191 906,73 €, que je vais vous détailler.

Projection et commentaires du Power Point "Note de synthèse Budget Primitif 2025" :

Je présente les chiffres arrondis à l'Euro.

Recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes 7 527 273 €

Dotations et subventions 1 695 701 €

Recettes d'exploitation 1 494 792 €

Atténuation de charges 102 000 €

Soit un total de recettes réelles de fonctionnement de 10 819 766 €

A cela il convient d'ajouter :

Les opérations d'ordre 25 000 €

L'excédent de fonctionnement 323 998 €

Cela donne un total de recettes de fonctionnement de 11 168 764 €

Dépenses de fonctionnement

Charges de gestion (chapitres 011 et 65) 4 585 599 €

Charges de personnel 4 654 487 €

Atténuation de produits (dont le FPIC et DILICO) 182 000 €

Charges financières (remboursement des intérêts de la dette) 230 050 €

Autres dépenses (admissions en non-valeur) 5 606 €

Soit un total de dépenses réelles de fonctionnement de 9 657 743 €

A cela il convient d'ajouter :

Les opérations d'ordre et virement entre sections pour 1 511 021 €

Cela donne un total de dépenses de fonctionnement de 11 168 764 €

Recettes d'investissement

Subventions d'investissement 2 977 289 €

Dotations, fonds divers et réserves 2 709 300 €

Autres recettes d'investissement 1 398 250 €

Soit un total de recettes réelles d'investissement de 7 084 839 €

A cela il convient d'ajouter :

Les opérations d'ordre 1 786 021 €

L'Excédent d'investissement 911 €

Les restes à réaliser 2 151 372 €

Cela donne un total de recettes d'investissement de 11 023 143 €

Dépenses prévisionnelles d'investissement

Immobilisations incorporelles 41 042 €

Immobilisations corporelles 915 882 €

Immobilisations en cours 4 587 324 €

Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) 927 591 €

Autres dépenses d'investissement 1 000 €

Soit un total de dépenses réelles d'investissement de 6 472 839 €

A cela il convient d'ajouter :

Les opérations d'ordre 300 000 €

Le déficit d'investissement 309 777 €

Les restes à réaliser 3 940 527 €

Cela donne un total de dépenses d'investissement de 11 023 143 €

Focus sur l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo, qui je le rappelle vous a été déjà communiqué lors du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

En dépenses prévisionnelles :

Maîtrise d'œuvre et études 1 200 000 €

Acquisition des modulaires 2 180 000 €

Réhabilitation 9 200 000 €

Soit un total de 12 580 000 €

En recettes

Subventions de l'Etat 1 644 144 €

Subvention du Département 2 807 360 €

Subvention de la Région Ile de France 1 100 000 €

Subvention de la CAF 643 000 €

Soit un total de 6 194 504 € de total de subventions

Ce qui donnerait un reste à charge pour la Ville avant récupération de la TVA : 6 385 496 €

Le reste à charge net pour la Ville, après récupération de la TVA l'année suivant les investissements, est de 4 321 873 €.

Cela correspond à l'emprunt que nous avions souscrit spécifiquement pour cette opération, au taux de 0,91 % fixe.

Les principaux investissements prévus pour 2025 concernent :

la sobriété énergétique :

- 3^{ème} phase du renouvellement du secteur Nord de l'éclairage public ;
- la poursuite du programme de renouvellement des chaudières des bâtiments communaux, dont une partie a déjà été effectuée ;

le programme de Voirie :

- la 1^{ère} tranche de travaux de requalification de la rue Georges Ribordy qui a commencé ces jours derniers ;
- la requalification de l'avenue du Parc ;

la transition écologique :

- le développement du fleurissement durable et plantations de végétaux, d'arbres ;
- l'aménagement d'espaces dédiés aux vélos et aux mobilités douces ;
- le déploiement de nouvelles poubelles de ville dans les quartiers ;
- le remplacement des éclairages énergivores dans les classes du groupe scolaire Léon Gambetta, une partie ayant été fait lors de l'exercice précédent ;
- le remplacement des mâts et lanternes LED de la rue Georges Ribordy, sente des Fréculs, sente des Valavons et chemin de la Justice ;
- le remplacement des projecteurs des terrains de tennis ;
- la création d'une oasis de fraîcheur à la maison de la Petite Enfance ;
- la re-végétalisation du cimetière de la Vallée :

Et bien évidemment, comme nous venons de vous l'annoncer, les travaux de restauration du retable majeur qui devraient débuter début du second semestre 2025.

Je vous précise, qu'en terme de l'endettement, si nous devions consacrer la totalité de notre épargne brute au remboursement de notre dette, il faudrait 7,2 années, alors que le seuil d'alerte est de 12 années. Et encore, lorsque l'on dit que le seuil d'alerte est de 12 années, il est également fonction de l'épargne brute que l'on a. Nous sommes nettement en deçà de ce seuil. Et cela ne fera que décroître puisque nous ne nous sommes pas réendettés et on va continuer à se désendetter en remboursant chaque année notre dette."

Madame le Maire : "Nous avons reçu, sur ce point, quelques questions écrites, donc pour la première je vous cède la parole Monsieur KAYAL pour lire votre question."

Daniel KAYAL : "Merci Madame le Maire, pourrions-nous avoir des explications concernant l'évolution des charges de personnel depuis 2020 ?"

Madame le Maire : "Bien évidemment, les charges de personnel, que nous avions évoqué à plusieurs reprises, d'ailleurs nous l'évoquons depuis 2021, effectivement ont clairement augmenté au cours de ce mandat. La raison principale : les décisions de l'Etat imposées aux collectivités : la refonte des grades en 2022 accompagnée de la revalorisation des agents de catégorie C et B pour plus de 330 000 €, l'augmentation du SMIC, la revalorisation du point d'indice pour près de 146 000 €, l'augmentation de la cotisation des employeurs publics à la CNRACL que je vous ai indiqué précédemment pour 50 000 € sur l'année 2025. Toutes ces dépenses sont des dépenses qui glissent dans le temps c'est-à-dire que chaque année on retrouve ces mêmes dépenses.

Et puis il y a mécaniquement dans le déroulé de carrière des agents : les avancements de grades, les avancements d'échelons pour près de 370 000 € depuis 2020.

Nous avons également dû recourir à des recrutements au sein de la Maison de la Petite Enfance, du service Enfance-Jeunesse, du service Technique notamment pour remplacer des agents en longue maladie ceci afin de répondre à l'obligation de continuité de service public.

Mais derrière l'augmentation des charges de personnel, il y a également des choix ; Des choix assumés par la Municipalité : en 2021 nous avons fait le choix de restructurer nos services et de développer l'offre de formation des agents pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

Et notamment de créer des postes tels que

- un chargé de mission vie associative qui anime le guichet unique dédié aux associations ;
- un chargé de mission santé / séniors pour développer les animations de prévention et de loisirs pour nos aînés ;
- un chargé de communication.

Nous avons procédé au recrutement de

- un agent d'accueil ;
- un collaborateur de cabinet en lien avec les administrés et les élus ;
- deux ATSEM suite à l'ouverture de deux classes de maternelle ;
- un agent d'entretien et de restauration ;
- un chargé de mission marchés publics/subventions qui nous permet d'afficher aujourd'hui un montant de subventions attribuées, depuis son arrivée, de 9,5 M€ ;
- un responsable du Pôle action culturelle et vie associative pour développer l'offre culturelle et l'attractivité touristique de notre Commune et je pense, Christophe, que tu peux également démontrer combien cet agent est précieux pour la Collectivité."

Christophe SEFRIN : "Et O combien, merci Madame le Maire. Pour rappel, les équipes précédentes avaient un programme culturel, qui était ce qu'il était, je rends hommage à mon prédécesseur et à ceux qui ont travaillé avec lui mais il n'y avait pas véritablement de politique culturelle sur la Commune et nous avons souhaité en mettre une en place avec le recrutement d'une personne que je salue ici pour la qualité de son travail, qui est Madame VOILLAUME, avec laquelle je travaille main dans la main. Nous lui avons donné un objectif : concevoir et mettre en œuvre une stratégie culturelle singulière, fédératrice et durable, en cohérence avec l'image de la Ville. Avec la définition d'un projet culturel s'appuyant sur les équipements existants dans notre Commune, l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins, et bien entendu la Médiathèque et en déployant dans les espaces publics de la Ville, des animations. Avec la mise en place aussi d'une Saison culturelle, vous avez tous dans vos boîtes aux lettres, deux fois par an, ce programme culturel avec des rendez-vous sur cinq volets : les Arts visuels, le Spectacle vivant, les Médiations, les Animations et le Patrimoine. Et puis, bien entendu, parce que c'est l'ADN de Saint-Prix, un fil rouge à travers ces créations et ces manifestations qui sont l'Art et la Nature.

Alors quelques chiffres, pour étayer ce propos, et pour vous montrer ce que ce choix offre à la Commune et à nos habitants, avec ce recrutement. Nous avons eu depuis l'après Covid, depuis le recrutement à ce poste, l'équivalent de 37 281 entrées visiteurs cumulées entre avril 2021 et avril 2025. Mais aussi, et je tiens à souligner l'importance de ce chiffre, 8 732 entrées d'élèves visiteurs spectateurs en temps scolaire, ou périscolaire, quelque chose qui n'existe pas auparavant. Mais aussi 28 549 entrées grand public et spectateur tout public.

Entre avril 2021 et avril 2025, les Saint-Prissiens se sont vus proposer 67 spectacles, 19 animations urbaines, 64 expositions (31 à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins et 33 à la Médiathèque). On pourrait s'arrêter là, nous continuons : 92 ateliers tout public et jeune public ont été organisés à Saint-Prix avec 658 heures d'action artistique et de médiation culturelle réalisées auprès des élèves, des établissements scolaires, et Pascale MOLIERE ne me contredira pas avec aussi nos enfants des Centres de Loisirs, de la crèche et du RPE (Relais Petite Enfance). Chaque élève, ou enfants, scolarisé à Saint-Prix ou accueilli dans un établissement ou structure de Saint-Prix bénéficie ainsi de deux à quatre actions artistiques et culturelles par année scolaire avec des lectures, des ateliers, des visites guidées et des spectacles. On pourrait s'arrêter là, non puisque ce poste a permis de récupérer 61 253 € de subventions et de valorisation sur les projets, 36 000 € de la DRAC et 24 000 € de valorisation des actions supplémentaires ou apports des partenaires que je tiens à citer et à remercier : la CAPV, le PIVO, le Festival Ouverture et le Festival Hiver Musical.

Pour conclure, concernant la Médiathèque, avec une équipe dynamique, qui s'est aussi restructurée pendant ce mandat, il n'y a pas eu d'évolution majeure malheureusement dans les chiffres qui s'équilibrent entre les départs et les arrivées des nouveaux adhérents entre 2021 et 2025, et je tiens à dire que la période du Covid a été extrêmement néfaste pour notre Médiathèque, néanmoins, si on regarde juste dans le rétroviseur, sur l'année 2024 nous avons 967 abonnés actifs avec 274 nouveaux inscrits. C'est donc une augmentation tout à fait notable, et une augmentation sur les 0-14 ans et les 15-64 ans. Je ne vous ai pas parlé des Journées du Patrimoine, du Parcours des Illustres, de la labellisation du Petit Patrimoine hydraulique tout ça aussi est dû à cette création de poste."

Madame le Maire : "Merci Christophe. On voit en tout cas un bilan conséquent qui justifie notre choix d'avoir créé ce poste pour répondre, bien évidemment, à la politique culturelle que nous souhaitons mener sur le territoire."

Jean-Pierre ENJALBERT : "Alors moi personnellement, il ne me viendrait pas à l'idée de venir critiquer ce qui est fait par Christophe et son équipe, et j'ai été un peu blessé d'entendre qu'il n'y avait pas eu de politique culturelle dans le passé, et donc je voudrais juste rappeler gentiment que Saint-Prix c'est par exemple la Fontaine aux pèlerins, qui a créé la galerie de la Fontaine aux pèlerins ? Pas de politique culturelle ? Si ça ce n'est pas de la politique culturelle, je me demande ce que c'est. Construire des objets comme celui-là [...]. On a parlé de la Galerie Thy Than : c'est encore notre municipalité qui l'a créée. D'ailleurs, je n'avais pas eu la mesquinerie de lui demander 80 € de redevance compte tenu du travail qu'elle fait."

Madame le Maire rappelle que : "Il y a ce que l'on souhaite, et il y a la loi Jean-Pierre."

Jean-Pierre ENJALBERT : "J'ai été blessé par ce que je viens d'entendre et [...] pour mettre en place une médiathèque, il faut une politique, pour la construire, pour la réaliser, pour la financer, il en faut du politique, il faut une politique ou alors la Fondation Taylor, avec laquelle nous travaillons, ce n'était pas de la politique culturelle ? [...] Nous avons fait tout ça, justement, sans Attaché culturel, avec le fruit des engagements des Conseillers municipaux de l'époque, et d'ailleurs on a travaillé avec Alexandra GAILLAC, avec des personnes qui sont aujourd'hui un peu dans une opposition, qui en fait ont travaillé beaucoup, je parle évidemment de Monsieur LACAGNE. Entendre dire qu'il n'y a pas eu de politique culturelle, franchement c'est vexant [...] La rénovation d'un retable, c'est très bien, c'est important, je le soutiens mais avant on avait restauré les autels et de dire qu'il n'y a pas eu de politique culturelle, là, franchement je ne laisserai pas dire et voilà j'ai corrigé."

Christophe SEFRIN : "J'ai simplement dit que nous avons structuré une politique culturelle. J'ai rendu hommage à mes prédecesseurs."

Jean-Pierre ENJALBERT : "Alors si tu me présentes tes excuses, [...] je les reçois."

Christophe SEFRIN : "Je te présente mes excuses, et si cela a été mal pris je n'avais pas de mauvaise intention. J'ai aussi fait partie de ta municipalité."

Jean-Pierre ENJALBERT : "C'est peu diplomate."

Madame le Maire reprend la parole : "Je pense, franchement, que c'est une incompréhension parce que [...] Jean-Pierre s'il te plaît [...] on ne se serait pas permis, moi la première, parce que j'ai fait partie de plusieurs mandats à tes côtés, mon mandat c'est la continuité de ce qui a été fait précédemment, bien évidemment on ne fait que compléter, d'ailleurs on fait vivre la Galerie de la Fontaine aux Pèlerins que l'on doit à Alexandra GAILLAC, on accompagne et soutient Thy Than dans la Galerie d'artistes qu'elle anime avec cœur tous les jours et toutes les semaines, autant qu'elle le peut. On continue le Prix Maignan Larivière avec la Fondation Taylor, bien évidemment. On a développé les activités au sein de la Médiathèque, on est venu là-dessus ajouter des ateliers, des spectacles, on continue la fête de la nature, la fête de la musique. Voilà, je pense que c'est de l'incompréhension."

Jean-Pierre ENJALBERT : "Je note que c'était une vraie maladresse."

Christophe SEFRIN : "Je te représente mes excuses si tu l'as mal pris, je voulais simplement dire que nous avions structuré les choses différemment, avec une politique culturelle."

Madame le Maire : "On a même continué à développer l'artothèque, mise en place par Alexandra GAILLAC à l'époque et à qui on donne une vie aujourd'hui parce que c'était les prémisses hier, et aujourd'hui cela prend vie. Si vous pouviez m'écouter quand je parle [...] c'est aussi respectueux. Et encore une fois, si tu as mal interprété les propos, ce n'était pas volontaire en tout cas de la part de Christophe et en tout cas, je m'en porte garante sur le sujet.

[...]

Pardon Monsieur CHASTAING, on demande la parole pour parler s'il vous plaît."

Jean-Pierre CHASTAING : "Tu coupes la parole à Jean-Pierre, tu permets que je te coupe la parole ?"

Madame le Maire : "Non pas du tout, c'était moi qui avais la parole [...] S'il vous plaît Monsieur CHASTAING, on est là pour être cordiaux et pouvoir échanger."

Jean-Pierre ENJALBERT : "J'ai exprimé les choses, il fallait que je le dise, tu m'as répondu ça me convient."

Christophe SEFRIN : "Jean-Pierre, sincèrement je te présente mes excuses si je me suis mal exprimé. Il n'y avait pas de mauvaise intention de ma part. J'ai aussi fait partie de ton équipe, je sais ce qui se faisait avant et j'y ai beaucoup participé et contribué avec Lionel et Alexandra. Je sais aussi ce que nous avons mis en place aujourd'hui. Autre temps, autres mœurs."

Patricia LACAGNE : "C'était quand même très ironique comme discours."

Christophe SEFRIN : "C'est-à-dire ?"

Patricia LACAGNE : "Dans la forme. Il y avait un côté ironique et on ne peut pas le nier."

Christophe SEFRIN : "Ironique ou erroné ?"

Patricia LACAGNE : "J'ai dit ironique."

Christophe SEFRIN : "Il n'y a aucune ironie, ce sont juste des chiffres bruts de décoffrage."

Madame le Maire : "C'est un bilan, et un beau bilan. Je voudrais juste finir, sur la masse salariale, puisque nous avons fait un petit zoom sur la Culture.

Donc, cette masse salariale a certes progressé mais elle ne pèse désormais plus qu'à 48 % des dépenses de fonctionnement contre 53 % en 2018 et que tous ces agents qui travaillent à nos côtés aujourd'hui, et qui ont le sens de l'intérêt général chevillé au corps, s'investissent quotidiennement avec cœur et beaucoup de professionnalisme, chaque jour au service des Saint-Prissiens et de Saint-Prix. Je veux, ce soir, qu'ils soient remerciés publiquement pour leur investissement chaque jour à nos côtés.

Vous aviez adressé une seconde question Monsieur KAYAL."

Daniel KAYAL : "Tout à fait. Pourrions-nous avoir le programme précis d'investissement 2025, investissement par investissement avec les montants et le détail des restes à réaliser ?"

Madame le Maire : "Je pense, sans aucun doute que vous avez pris lecture des 184 pages de la maquette budgétaire qui vous a été adressée il y a 12 jours précisément, parce que ce sont les textes réglementaires. Et vous avez pu trouver dans ce document les lignes budgétaires qui présentaient les investissements et les restes à réaliser. Tous ces éléments ont été également précisés lors de la Commission des finances, à laquelle, malheureusement, vous n'avez pas participé.

Donc, Gérard BOURSE va refaire cet exercice ce soir et vous re-listez l'intégralité de ces investissements."

Gérard BOURSE : "En fait, cela se décompose sur trois chapitres, vous avez pu remarquer lorsque je vous ai présenté tout à l'heure, il y a (j'arrondis sans les centimes, cela vous convient-il ?) :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles

4 021,80	Solde honoraires architecte du patrimoine restauration retable
16 260,00	Licences Office, support serveurs, certificats (Certinomis et site Internet) logiciel cimetières GECIME, qui devient full-web, mais on n'a pas le choix
12 660,00	Renouvellement licences pour la communication, maintenance site Internet
7 100,00	Contrat logiciel voirie
1 000,00	Frais d'annonce marchés
41 041,80	

Chapitre 21 immobilisations corporelles

4 000,00	Achat lave-linge école Gambetta (renouvellement)
9 000,00	Renouvellement postes informatiques, batterie pour serveur, switchs serveurs, car nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des serveurs qui tombent en panne.
4 300,00	TNI et accessoires pour nouvelle classe Victor Hugo
500,00	Achat rideaux occultants écoles
2 470,00	Fauteuil ergonomique pour agent handicapé, je précise que c'est compensé en recette, car nous allons toucher une subvention qui va nous équilibrer quasiment à 100 %
132 112,00	P3 chaufferies, souvenez-vous tout à l'heure, on vous a dit qu'on poursuivait le renouvellement des chaufferies

30 000,00	Dépenses développement durable (citerne récupération eau, restauration vergers, arrosage passif, parc canin
119 300,00	Projets développement écologique (arbres et fleurissement, espaces pour vélos, poubelles, remplacement éclairage école Gambetta, remplacement lanternes EP, revégétalisations cimetière de la Vallée
50 000,00	Divers travaux voirie qu'on inscrit chaque année parce qu'il faut bien faire des réparations urgentes sur les voiries notamment en fin de période d'hiver
294 200,00	Dernière tranche passage en LED éclairage public
100 000,00	1 ^{ère} tranche travaux requalification rue Georges Ribordy
170 000,00	Acquisition terrain château de la Terrasse, pour lequel nous avons voté, et on a toujours une réserve pour des opportunités de terrains ENSIL qui se présentent, il faut qu'on puisse y répondre
915 882,00	

Daniel KAYAL : "Je n'ai pas entendu, pour la rue Georges Ribordy ?"

Gérard BOURSE : "100 000 €", et il reprend :

Chapitre 23 immobilisations en cours

180 624,00	Restauration retable
4 406 700,00	Requalification école Victor Hugo
4 587 324,00	

Madame le Maire : "Monsieur GANDRILLON vous m'avez adressé une question écrite relative, bien évidemment, au Budget"

Olivier GANDRILLON : "Oui, merci beaucoup. Ma question concerne le chapitre 13 de la section d'investissement relative aux subventions, afin de connaître le détail de ces subventions ainsi que le calendrier de leur perception ? Merci d'avance."

Madame le Maire : "Bien évidemment, ces subventions ont été votées en Conseil municipal, et vous les avez toutes votées. Donc, vous pouvez retrouver tous les détails de ces informations dans les comptes-rendus des Conseils municipaux précédents, bien sûr, et dans la maquette budgétaire. Néanmoins, on va faire le même exercice et on va rappeler à votre mémoire tous ces éléments, et on va bien re-lister les montants et les intitulés si Gérard veut bien reprendre la parole."

Gérard BOURSE : "Alors, petite remarque préalable pour les dates de versement, on est incapable aujourd'hui de vous donner un planning de dates de versement puisque ces subventions, notamment pour les travaux de Victor Hugo sont versées sur "situation d'avancement de travaux", donc cela se fait au fur et à mesure des situations qui seront présentées au cours de l'année 2025. La liste est la suivante :

15 000,00	de la Région pour le Retable
21 300,00	du Département pour le Retable

Alors attention cela ne correspond pas à la totalité forcément des subventions demandées. C'est la part qui est affectée pour les dépenses qui vont être inscrites cette année. On est bien d'accord. Vous

pouvez reconstituer, au cours des différents Conseils municipaux, ce que l'on a voté. Là, on a inscrit les sommes pour faire face aux dépenses qui sont inscrites [...]

23 109,85	de la Région pour la rénovation de l'espace de la fontaine aux Pèlerins
20 979,15	du Département, toujours pour la rénovation de l'espace de la fontaine aux Pèlerins
44 517,63	du Département pour les réparations diverses dans les écoles, local Police municipale
722 072,00	de l'Etat, pour la rénovation groupe scolaire Victor Hugo
450 000,00	de la Région pour la rénovation groupe scolaire Victor Hugo
1 134 988,00	du Département pour la rénovation groupe scolaire Victor Hugo. Là, je précise qu'on avait déjà une partie de ces subventions qui avait été inscrite au Budget 2024. On est bien d'accord.
50 000,00	de la CAF pour la rénovation groupe scolaire Victor Hugo
75 000,00	de la Région pour la 3 ^{ème} phase de l'éclairage public
55 805,18	du Département pour la 3 ^{ème} phase de l'éclairage public
15 629,17	de la Région pour le remplacement de l'éclairage terrain de foot synthétique, ce dont nous vous avons parlé tout à l'heure : les LED
32 000,00	de la Région pour le Budget participatif écologique
187 439,82	du Département pour la requalification de diverses voies (Georges Ribordy, Edith Cavell, Sente Petite Voirie, rue de la Marne, les arbres avenue des Vergers, la création de sentier pédagogique...)
23 272,41	du Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise (SDEVO) pour la requalification de la rue Edith Cavell
39 656,00	du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV)
66 520,00	du Département pour l'acquisition, notamment, des terrains Valembert, souvenez-vous on a voté pour ce terrain-là, et la Terrasse et les autres terrains que nous pourrions avoir
2 977 289,21	

Madame le Maire : "Sur certaines vous avez des montants qui sont plus faibles que ceux que vous avez en mémoire, enfin j'espère, puisqu'on a déjà fait des demandes d'acomptes. Dès que nous avons la notification de la subvention, on fait ce qu'on appelle une demande d'acompte de 30 % bien évidemment, donc certaines subventions ont bénéficié de leur acompte sur le Budget 2024, et donc là, on va parler pour certaines subventions, de solde. Et le solde arrive, à l'issue des travaux. C'est ce que nous expliquait Gérard BOURSE, à l'issue de la réception de la facture de l'Entreprise. Car sans facture, pas de demande de solde. Donc, il peut effectivement y avoir un décalage.

Monsieur VET, oui. Monsieur GANDRILLON vous avez une autre question mais on la passera après pour rester dans les précisions de chiffres. Monsieur VET vous avez également écrit une question."

Fabien VET : "Oui, merci Madame le Maire. La question portera sur la section d'investissement, chapitre 24, pour avoir plus de visibilité sur les recettes, peut-on avoir le détail des produits des cessions d'immobilisations, c'est-à-dire les biens concernés, leur montant et la date de ces cessions, et le pourquoi de ces cessions ? Merci."

Madame le Maire : "Le pourquoi n'était pas dans votre question. Néanmoins, je peux quand même rappeler que tous ces sujets-là ont été traités en Bureau municipal, en Commission municipale, en Conseil municipal puisque pour certains, on a déjà voté le choix de la vente. Donc on ne va pas reparler de ces sujets-là. On va vous lister les précisions comme précédemment, pour que vous ayez l'entièreté de l'information si vous ne l'avez pas retrouvée."

Fabien VET : Juste Madame le Maire, c'est aussi des réponses pas uniquement pour nous, mais c'est aussi pour l'ensemble des Saint-Prissiens qui n'ont pas la possibilité d'avoir les procès-verbaux des Commissions de Finances, et d'avoir la capacité de lire les 188 pages, c'est pour tout le monde, voilà."

Madame le Maire : "Oui, mais le rôle d'un Conseiller municipal est aussi d'apporter les connaissances et les informations dont il dispose, d'accord ?"

Gérard BOURSE : "J'en profite, à cette occasion, pour vous rappeler une règle comptable : pour les produits des cessions/immobilisations, au niveau budgétaire, les recettes sont inscrites au niveau du chapitre d'investissement. Et lorsque nous réalisons les ventes, les recettes effectives sont inscrites en section de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle vous pouvez voir, dans les chiffres qu'on vous a donné plus de recettes, zéro en recettes de fonctionnement, alors que ça va être inscrit dans le Budget au niveau de l'investissement. C'est comptable."

Donc, nous avons inscrit pour 1 398 250,00 :

- | | |
|------------|---|
| 224 000,00 | pour le logement "boucherie Vaudran" |
| 454 000,00 | pour le pavillon 20 rue Jean Mermoz |
| 450 000,00 | pour le pavillon 88 bis rue d'Ermont |
| 30 250,00 | pour les deux parcelles qui sont attenantes au parking de la rue Georges Ribordy |
| 240 000,00 | pour le terrain communal rue Victor Hugo (qui est dans l'emprise de l'agrandissement du GS Victor Hugo) |

En ce qui concerne les dates, c'est un peu la même réponse que j'ai faite tout à l'heure. La vente du pavillon 20 rue Jean Mermoz est en cours puisqu'il y a eu signature de promesse de vente. Donc cette vente va être effective, avec les délais normaux de Notaires, etc., fin du 1^{er} semestre. Mais, en ce qui concerne les autres biens, il faut que l'on voie les acquéreurs potentiels, il faut que l'on ait la validation des Domaines pour les montants, et après, que cela soit signé. Cela se fera en cours d'année, mais on ne peut pas, aujourd'hui, préciser exactement les dates."

Madame le Maire : "Je vais juste apporter quelques précisions, vous connaissez peut-être, en tout cas j'espère que vous avez retenu ces sujets : la Boucherie Vaudran, effectivement le logement c'était une décision qui avait été prise à l'époque quand on a fait l'acquisition de ce bien de revendre le logement. La vente se poursuit. C'est encore un bien qui est très compliqué à vendre, très vétuste, et pour l'instant nous n'avons pas d'offre. Le 20 rue Jean Mermoz, je ne m'arrêterai pas dessus puisqu'on l'a déjà évoqué et voté en Conseil municipal. Gérard BOURSE vient de préciser qu'une promesse de vente a été signée, donc on attend, maintenant, le délai de rétractation et la date effective de signature de la vente, qui devrait intervenir au plus tard d'ici la fin du mois. Le pavillon 88 bis rue d'Ermont, pourquoi on le vend ? parce que c'est un pavillon qui a aujourd'hui un loyer de 1 700 € qui ne trouve pas, de toutes façons, locataire, et qui, physiquement, ne correspond plus au besoin du projet de "Cœur de Ville" puisqu'en fait on avait exclu la Pharmacie et la Boulangerie dont le coût était trop important pour l'intégrer au Cœur de Ville, et en tout cas suite aux études de l'EPF Ile-de-France. Donc, ce pavillon n'avait plus d'intérêt à être conservé en l'état par la Ville puisqu'on ne retrouve pas, malheureusement, de locataire. Donc, c'est pour cela qu'il sera mis à la vente. Nous attendons, bien évidemment, l'avis du service des Domaines qui n'est toujours pas passé.

Concernant le fond parcellaire attenant au parking de la rue Georges Ribordy, c'est à l'époque où on a réalisé ce parking de proximité, il y avait un bout de parcelle qui n'était pas utilisable pour créer ce parking, et donc, il a été partagé puisqu'il y avait deux riverains qui jouxtent ce parking de proximité qui étaient intéressés par un bout de parcelle. Pour mémoire, on a déjà voté le projet de vente pour ces deux riverains.

Ensuite, le terrain communal rue Victor Hugo là encore, c'est un sujet qu'on a évoqué, notamment dans le cadre du projet du groupe scolaire Victor Hugo c'est dans le cadre de ce projet-là, car c'est la parcelle qui sert de stockage pour les Services techniques, de dépôt, c'est une parcelle qui va être enclavée avec le projet de l'école Victor Hugo. Donc, nous avons sollicité l'ensemble des riverains qui jouxtent cette parcelle et l'ensemble des riverains qui jouxtent la parcelle est intéressé pour faire l'acquisition d'un bout de la parcelle. Donc, là encore, on attend l'avis des Domaines bien évidemment, pour s'assurer du tarif et ensuite on rencontrera l'ensemble des riverains intéressés. Ce sera sans doute compliqué pour nous de faire le partage après et de vendre individuellement les mètres carrés de cette parcelle."

Daniel KAYAL : "J'avais deux remarques par rapport à ce que vous venez de dire si vous le permettez. Vous affichez une situation saine concernant le Budget, on pourrait se poser la question pourquoi on met en vente 1,4 M€ de biens de manière assez précipitée finalement, et une autre remarque : le projet Centre-ville aurait-il changé ? puisque de mémoire ce bien rue d'Ermont avait été acquis dans le cadre du projet du Centre-ville, et aujourd'hui on le remet en vente ?"

Madame le Maire : "Tout à fait. Vous ne m'avez pas écouté Monsieur KAYAL, puisque j'ai donné la réponse en parlant, donc il fallait m'écouter. Donc, on va passer à la question suivante. Monsieur GANDRILLON."

Olivier GANDRILLON : "J'ai une question qui concerne l'école Victor Hugo. Afin d'avoir un état d'avancement des travaux, et des dates estimées de fin de chantier et d'ouverture aux élèves ?"

Madame le Maire : "Tout à fait. Je vais céder la parole à Olivier MAIRE qui suit de très près ce chantier."

Olivier MAIRE : "Oui, je le suis de manière hebdomadaire et on y était encore ce matin avec Gérard BOURSE. Le projet avance bien, je vais vous le décrire avec les quatre bâtiments. Cela va être un peu technique, j'espère que je ne vais pas vous perdre avec chaque bâtiment, ce qui est fait, ce qui est en cours et ce qui est à venir :

Ecole maternelle

Fait

- ossature bois et charpente : terminées
- plancher haut RDC bois : terminé
- préparation plancher par gros œuvre en cours de coulage mi-avril (la semaine prochaine)
- couverture + velux : terminés

A venir

- pose des menuiseries mi-avril
- coulage PHRDC mi-avril
- intervention lot technique pour passage réseaux primaires (support passage réseaux)
- élévation pierre suite et fin, vous pouvez voir les pierres lorsque vous passer derrière près du stade

Périscolaire

Fait et en cours

- élévation des pierres : en cours
- réseau chauffage + électricité passant en sous œuvre, périscolaire : réalisé
- préparation fond de forme béton désactivé entre le périscolaire et l'école maternelle : réalisé
- cage ascenseur + escalier : réalisé

A venir

- pose ossature bois + charpente zone ascenseur (raccord périscolaire école maternelle) du 31 mars 2025 au 18 avril 2025
- pose ossature bois + charpente zone préau du 22 avril 2025 au 07 mai 2025 (date à confirmer)
- charpente périscolaire au-dessus élévation pierre

Ecole élémentaire

Fait

- fondations
- longrines
- passage réseaux évacuation sanitaires
- plancher bas RDC
- dalle sous ancien préau entre les bâtiments A et B
- validation reprise listel pour mise en place des menuiseries
- passage réseau en tranchées A et B, électricité, chauffage
- curage chaufferie actuelle des éléments non utiles et conservation réseau restauration scolaire
- réalisation des fondations + longrines bâtiment B
- fabrication en cours en atelier du bâtiment B ossature + charpente

A venir

- réalisation listels
- réalisation talonnette pour pose ossature bois
- réception de support lot gros œuvre et charpente

Restauration scolaire

Fait

- sondage menuiserie pour préparation de support à anticiper durant les congés d'été
- réunion de synthèse dédiée à la restauration scolaire

A venir

- intervention pour réalisation des réseaux de chauffage en amont des travaux d'été (les travaux seront à réaliser dans l'école de musique)

Et enfin, concernant la date estimée de fin du chantier, actuellement celle-ci est fixée au 17 février 2026. Et pour l'ouverture aux élèves, nous avons d'ores et déjà échangé avec l'Inspectrice de l'Education nationale sur la pertinence d'un déménagement en cours d'année. Les délais des congés de février étant courts, cela pose question. C'est un point sur lequel nous rééchangerons avec la Directrice et l'Inspectrice."

Madame le Maire : "Nous allons donc pouvoir voter."

Daniel KAYAL : "J'avais une dernière remarque si c'est possible. En consultant les délibérations préalables concernant la dernière tranche de l'éclairage LED et également la rue Georges Ribordy, on était autour de plus de 500 000 € de dépenses, or ce n'est pas les montants que tu as cité Gérard pour 2025. Donc combien reste-t-il à financer pour 2026 sur ces opérations, et également combien reste-t-il à dépenser sur Victor Hugo ?"

Madame le Maire : "Ce qui me surprend Monsieur KAYAL, en fait toutes ces questions vous en connaissez les réponses, parce que ce sont des sujets que nous avons abordés de nombreuses fois. Les travaux Ribordy, l'éclairage public bien évidemment, comme beaucoup de travaux, beaucoup de gros chantiers, ce sont des chantiers qui sont lissés sur les années, et effectivement ceux-là en font partie. C'est-à-dire qu'il y a une partie engagée sur l'année 2025 et la seconde engagée sur 2026. Le solde est inscrit sur 2026. Néanmoins, vous allez quand même retrouver dans les délibérations le coût total des travaux, puisque c'est sur le coût total que l'on demande les subventions, donc vous allez pouvoir revenir en arrière, car là nous n'avons pas les chiffres exacts à vous donner ce soir."

Daniel KAYAL : "Merci"

Madame le Maire soumet aux voix le Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix contre : M. Jean-Pierre CHASTAING, M. Fabien VET, Mme Martine MAUGER (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie DRIENCOURT), M. Olivier GANDRILLON (+ pouvoir de Mme Carol CHAIZE), M. Daniel KAYAL (+ pouvoir de M. Michaël TOHME), Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, et 2 abstentions : M. Jean-Pierre ENJALBERT, Mme Martine DANIN),

Madame le Maire : "J'espère que vous connaissez les conséquences d'un vote CONTRE sur le Budget, qui est l'exercice essentiel d'une équipe municipale. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Encore plus surprenant Jean-Pierre (ENJALBERT) quand tu annonces au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) que la Ville est en très bonne santé financière mais je ne demande pas de débat sur le sujet."

Jean-Pierre ENJALBERT : "On apprécie le dialogue dans ce Conseil municipal. Tu viens de m'interpeller et je ne peux pas répondre. Ça commence à devenir un peu fatigant et ça peut expliquer beaucoup de choses qui se passent en ce moment dans ce Conseil municipal."

Madame le Maire : "il y a toujours eu du dialogue. Je constate quand même qu'il y a beaucoup de contradiction [...] Il ne se passe rien, il n'y a pas de suspicion à avoir et en tout cas pas à faire peser."

Jean-Pierre ENJALBERT : " [...] En effet, je prends la parole, parce que je pense que je peux le faire. En effet mes collègues ont raison de montrer que la pente est assez difficile à soutenir, vos réserves, nos réserves sont en train de se fondre, les comptes ne sont pas très bons pour l'avenir ... on vend pour 1,4 M€ de biens, c'est incroyable. Je suis tout à fait contre ça [...] 1,4 M€ que vous faites le rapport par rapport à la masse d'impôts que l'on prélève. L'impôt que l'on prélève sur les Saint-Prissiens, c'est 7 M€, voyez. Est-ce que tous les ans on va pouvoir vendre comme ça, pour 1,4 M€ pour équilibrer le Budget ? Bien sûr que non, on est en train de faire fondre notre excédent année après année [...] Sur l'épargne nette/l'épargne brute, combien elle a diminué ? elle a diminué d'un tiers chaque année ? On va vers des situations difficiles. Moi aussi j'aurai aimé des économies fortes de fonctionnement soient engagées pour permettre de passer le cap. Mais ça n'a pas été le cas. Et quant aux ventes, franchement, sur le Centre-ville [...] C'est dommage de s'amputer de nos réserves qui justement devaient être consacrées à équilibrer, dans de bonnes conditions, ce projet structurant majeur pour la ville. Donc, voilà, je m'abstiens parce que ce n'est pas un budget idéal. Je ne le critique pas, mais comme tu l'as dit, je suis d'accord avec toi, je ne vote pas contre parce que la conséquence ce ne serait pas bien de ne pas soutenir d'autres projets, notamment l'école, c'est moi qui [...] C'est nous, enfin on l'a lancé dans l'esprit en tout cas. Donc, je ne veux pas m'opposer à ce Budget mais par mon abstention je montre simplement que l'on peut faire mieux, et qu'on doit faire mieux, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire. Mais moi je tire la sonnette d'alarme, et je trouve que mes collègues ont raison de le faire. Simplement, quand ils le font on les prend pour des opposants, mais ils ne sont pas des opposants. On a toujours eu la même ligne de conduite depuis 25 ans, celle de ne pas augmenter les impôts, celle de préserver les investissements structurants. Ce n'est pas eux les opposants, ils sont justement conformes à l'esprit qui a toujours été le nôtre dans le passé. Aujourd'hui on a une situation un peu plus compliquée. Voilà. Et d'ailleurs j'ai entendu beaucoup de gens le dire, parfois même, au sein de ce Conseil municipal. Bref, moi je ne suis pas opposé à ce qu'il se fait mais il faut que cela puisse être voté pour que notamment l'école aboutisse, mais je mets en garde, il faut en effet qu'on travaille à remettre les choses, sinon en 2026, 2027 à la vitesse où les réserves s'effondrent, et bien je ne sais pas comment on pourra faire pour ne pas augmenter les impôts."

Madame le Maire : "Je vais quand même repréciser les choses. Le projet "Cœur de Ville", Jean-Pierre (ENJALBERT), je l'ai suivi à tes côtés à l'époque, aujourd'hui on n'a pas retravaillé, donc les dossiers dont je dispose sont les dossiers que nous avons travaillé ensemble à l'époque. Effectivement la dernière étude de l'EPF Ile-de-France, tu ne t'en souviens pas et c'est dommage, avait bien démontré que financièrement ce projet intégrant la pharmacie et la boulangerie n'était pas tenable pour une Ville comme Saint-Prix, parce que nous ne souhaitions pas densifier pleinement le Cœur de Ville. Souviens-toi dans le projet, c'est moins de 100 logements, donc il fallait trouver des équilibres financiers."

Jean-Pierre ENJALBERT : "Excuse-moi mais dans le périmètre."

Madame le Maire : "Oui, dans le périmètre, aujourd'hui, l'EPF Ile-de-France encore une fois, nous suggère de retirer clairement et parce que l'on a des études financières qui ont été portées à l'époque sur la vente, sur l'acquisition à un moment donné et puis le dédommagement d'une pharmacie et d'une boulangerie, et donc utiliser derrière le pavillon.

Et c'est pour ça qu'aujourd'hui sont sorties la boulangerie et la pharmacie. Ce qui n'empêchera pas demain dans un projet Cœur de Ville à la boulangerie et à la pharmacie de nous dire "nous on aimerait bien intégrer le nouveau rez-de-chaussée de bâtiment" auquel cas on les intégrera mais pas avec les mêmes conditions financières, et ça c'est regarder aussi comment on va gérer financièrement ce projet de Cœur de Ville. Et donc, ce pavillon, aujourd'hui, il n'a plus lieu d'être. Et encore une fois, il n'est pas louable aujourd'hui compte tenu de son coût et des travaux qu'on aurait en plus à opérer dedans. C'est un loyer de 1700 €. Ensuite, sur la problématique du Budget, comme tu l'évoquais, nous on se tire la sonnette d'alarme tous les jours, il ne faut pas croire qu'on regarde les choses, et qu'on se pose en se disant que l'orage va passer. Non, depuis 2020 on courbe le dos, depuis 2020 on avance, depuis 2020 on se brainstorm le crâne, c'est-à-dire qu'on vient chercher des solutions pour réduire les impacts des crises qu'on a pris depuis 2020. Je n'ai pas connu des situations comme celles que nous connaissons depuis cinq ans aujourd'hui, dans les mandats précédents que j'ai pu faire.

Et sincèrement, s'il avait fallu faire un vrai choix pour dire : nous on regarde à dix ans et on s'assure qu'on a toujours notre matelas, tranquille, on ne se posera jamais de question, et bien, au moment où les crises se sont succédées il aurait fallu se poser clairement la question de ce qu'on faisait sur ce projet d'école Victor Hugo, et on s'est posé la question entre collègues, on s'est posé la question. On s'est demandé si on n'allait pas renoncer au projet. Et bien évidemment, c'est un projet qu'on avait échangé au dernier mandat ensemble, et donc dans la continuité de ces mandats-là, j'ai porté, bien évidemment, le projet de restructuration et de reconstruction d'école parce qu'en face de moi j'avais aussi une situation d'école, de bâtiments qui n'avaient pas subi assez d'entretien, qui étaient complètement énergivores. Je vous rappelle quand même que la facture énergétique annuelle de cette école était de 38 000 €. A un moment donné, on ne pouvait plus mettre du pansement à droite, à gauche. Et oui, on a fait le choix, on aurait pu comme beaucoup de villes renoncer à des gros projets majeurs, et là on a fait le choix de maintenir ce projet qui a un coût, et qui a subi, je le rappelle, il faut arrêter aussi de nous faire passer pour ce que l'on n'est pas, je rappelle quand même qu'on a eu, ce que l'on appelle l'inflation qu'on n'a jamais connu, qui est une inflation inédite. Cette école a pris un coût exponentiel donc, oui on aurait pu renoncer, on est d'accord, mais on aurait pu aussi faire le choix de supprimer des Services publics. Oui, sauf qu'à un moment donné dans des situations de crise, il y a des choix cornéliens à faire, et tu le sais tu as été Maire. Donc, il faut savoir le faire."

Madame le Maire : "Le Budget des villes, aujourd'hui, c'est 30 % de latitude en fonctionnement pour les communes. C'est quand même ça la réalité. Parce que tout le reste, c'est quand même de la dépense fléchée obligatoire. C'est quand même la réalité."

Jean-Pierre ENJALBERT : "Je m'abstiendrai."

Madame le Maire : "Oui, j'ai compris que tu t'abstenaient mais je veux quand même repréciser les choses. Et nous on n'a pas fait le choix non plus de supprimer du Service public comme l'ont fait d'autres communes. On a maintenu l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe maternelle. Je rappelle quand même que ce n'est pas la règle nationale, ce n'est pas celle que nous dicte la loi. Il y a des villes voisines qui ont supprimé les ATSEM et qui ont mis le quota nécessaire, une ATSEM par école maternelle, et donc c'est de la masse salariale en moins, on est d'accord. Mais nous, on n'a pas fait ce choix-là.

On a fait le choix de maintenir les aides pour accompagner les projets, on a fait le choix, bien évidemment, de poursuivre la rénovation énergétique, de lancer ce plan sobriété énergétique qui a un vrai coût. Parce que là aujourd'hui, si je fais un bilan de mes mandats précédents, et le bilan de ce mandat-là, jamais on n'aura mis autant d'argent dans les investissements sur les équipements publics. Oui, en fonctionnement on a aussi une répercussion à ces investissements, parce que oui on a dû, depuis 2020, mettre en place tous les contrats de maintenance qui n'existaient pas sur nos bâtiments. Alors, je veux bien qu'on reproche tout ce que l'on veut à cette municipalité, sauf qu'à un moment donné il faut regarder les choses en face, et il faut regarder les choses précisément. Nous, on n'a rien à cacher, moi je n'ai rien à cacher, je travaille en transparence et encore une fois, autour de cette table, tous les élus qui sont impliqués, ils le font avec cœur et avec beaucoup d'investissement."

Article 1 : VOTE le Budget Primitif (BP) du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération et équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	309 776,51 €	910,80 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	1 111 020,97 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	1 398 250,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	400 000,00 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	275 000,00 €	275 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	2 709 300,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	2 977 289,21 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	927 591,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 041,80 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	915 882,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 587 324,00 €	- €
SOUS-TOTAL		7 082 615,31 €	8 871 770,98 €
RESTES À REALISER		3 940 527,27 €	2 151 371,60 €
TOTAL GÉNÉRAL		11 023 142,58 €	11 023 142,58 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	323 998,44 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 937 968,62 €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 654 487,00 €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	100 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	182 000,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 111 020,97 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00 €	25 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	647 631,00 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	230 050,00 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	606,56 €	- €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	- €	1 054 786,60 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	7 527 273,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	1 695 701,11 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	440 005,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	2 000,00 €
TOTAL GENERAL		11 168 764,15 €	11 168 764,15 €

Soit une balance générale de 22 191 906,73 €.

BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

DEL2025-028

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOURSE

Gérard BOURSE : "Comme chaque année, nous maintenons notre niveau d'aide financière aux associations qui contribuent à la vie locale. Et, j'en profite pour vous rappeler que selon les termes de la loi du 12 avril 2000, une convention qui définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des sommes versées, doit être signée avec les associations qui perçoivent une subvention égale ou supérieure à 23 000 € ce qui est le cas.

Je précise aussi que toute association qui souhaite bénéficier d'une subvention communale, doit présenter un dossier détaillé, à retirer auprès du Service Vie associative, et que ce dossier est conforme au CERFA n° 12156-06. C'est important parce que c'est une forme très officielle.

Chaque demande est étudiée en détail. Donc, par rapport aux demandes que nous avons reçues, et à l'étude que nous en avons fait, nous vous proposons de verser pour un montant de 307 480 € de subvention qui se répartit comme suit :

		2025		
	ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
SPORT	Club des Archers de Saint-Prix	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
	Association Etoile Sportive de Saint-Prix ESSP	21 600,00 €	- €	21 600,00 €
	Judo Saint-Prix	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
	La Boxe française	1 750,00 €	- €	1 750,00 €
	Aikido - Energie Saint-Prix	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Les Renards Blancs	1 300,00 €	- €	1 300,00 €
	Tennis Club de Saint-Prix	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
	Association sportive du collège Louis-Augustin BOUC de Saint-Prix	300,00 €	- €	300,00 €
	Saint Prix Cyclo	400,00 €	- €	400,00 €
	Ultimate Prix'ority Association	750,00 €	- €	750,00 €
SOUS-TOTAL SPORT - 65748		34 850,00 €	- €	34 850,00 €
CULTURE	Les Amis du Vieux Village (AVV)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Saint-Prix Arts plastiques	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
	Ensemble vocal Viva Tutti	500,00 €	- €	500,00 €
	Association Ecole de musique Christiane Rolland	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
	La Vaillante	6 200,00 €	- €	6 200,00 €
	La Veillante (convention école de musique)	2 880,00 €	- €	2 880,00 €
	Association création amateur et professionnel (acap)	900,00 €	- €	900,00 €
	Le Point Commun	500,00 €	€	500,00 €
SOUS-TOTAL CULTURE - 65748		63 230,00 €	- €	63 230,00 €
SOCIAL	CCAS	195 000,00 €	- €	195 000,00 €
	SOUS-TOTAL SOCIAL - 657363	195 000,00 €	- €	195 000,00 €
DIVERS	Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOONAR)	500,00 €	- €	500,00 €
	Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre - ACPG	400,00 €	- €	400,00 €
	Union Nationale des Anciens Combattants de Saint-Prix UNC	400,00 €	- €	400,00 €
	CPCV Ile de France (chantier insertion)	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
	Faune Alfort	1 000,00 €	€	1 000,00 €
	Fondation Taylor	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
	Clos Saint-Fiacre	2 100,00 €	- €	2 100,00 €
SOUS-TOTAL DIVERS - 65748		14 400,00 €	- €	14 400,00 €
TOTAL GENERAL		307 480,00 €	- €	307 480,00 €

Je précise que Les Ecureuils n'ont pas de subvention, puisqu'il y a un accord qui a été passé avec eux, pour qu'ils ne touchent pas de subvention avec la contrepartie du financement du praticable qu'ils ont eu. Sport Cocktail n'a pas demandé de subvention et Arabesque n'a pas demandé de subvention.

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Gérard. Je soumets à vos voix"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de verser aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2025 les subventions pour un montant total de 307 480 €, telles que figurant dans le tableau ci-dessus ;

Article 2 : DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au mandatement figurent au Budget Primitif (BP) de l'exercice 2025 aux articles 657363 (CCAS-Centre Communal d'Action Sociale) et 65748 (autres) ;

Article 3 : RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Madame le Maire : "Il n'y a pas de cohérence quand même, parce que ce petit montant de subventions fait partie du Budget 2025. Donc si on avait dû avoir un "contre" sur le Budget ... Il n'y aura pas de débat Monsieur KAYAL, mais ça pose sujet quand même car tout est lié."

Daniel KAYAL : "Oui, bon vous vous permettez des commentaires, vous pourriez laisser au moins qu'on y réponde quand même."

Madame le Maire : "Vous ne m'avez pas demandé la parole."

Daniel KAYAL : "Je vous demande la parole."

Madame le Maire : "On va passer au point suivant. Et vous allez avoir la parole puisque l'on va parler des subventions pour les écoles."

SUBVENTIONS AUX OCCE (OFFICES CENTRAUX DE LA COOPERATION A L'ECOLE) DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT ET AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

DEL2025-029

Madame le Maire donne la parole à Madame Pascale MOLIERE

Pascale MOLIERE : "Malgré, je me permets de le dire moi aussi, un Budget constraint impacté notamment par la baisse des dotations de l'Etat, et face à une inflation constante, la Municipalité propose de maintenir les crédits scolaires et autres subventions en direction des jeunes Saint-Prissiens pour l'année 2025 identiques à l'année précédente. Cela veut dire que nous maintenons au Budget :

- pour l'achat de fournitures scolaires : un crédit de 32 € par élève de maternel et 40 € par élève d'élémentaire ;
- pour l'achat de livres : 60 € par classe ;
- pour la documentation générale : 32 € par classe.

Bien sûr, à chaque fois nous proposons ces sommes aux écoles qui choisissent le matériel qui leur convient, bien entendu. On n'impose pas un matériel plus qu'un autre.

A ce budget global de 31 444 € s'ajoutent les initiations sportives, que nous versons à chacune de nos associations (10 180 €), le transport vers la piscine (39 500 €, une augmentation phénoménale) et les vacances à la Vague (8 750 € déduits de la Dotation de Compensation de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée).

Il faut préciser que ces sommes sont versées au nombre précis d'enfants scolarisés à la rentrée. Donc au 15 septembre nous réajustons les sommes versées en fonction du nombre d'enfants dans chaque école. Il est aussi proposé de maintenir les 35 000 € de classes de découverte pour l'ensemble des élèves scolarisés. On appelle aussi classes de découverte et classes d'éveil ou d'évènement puisque le but, après validation de l'Education nationale, est de verser ces sommes à toutes les classes concernées ayant demandé.

Par ailleurs, il est également précisé que le montant de la subvention allouée aux écoles privées sous contrat est fixé à 32 € par enfant de classe maternelle et 40 € par enfant de classe élémentaire. Le montant définitif de la subvention à verser aux écoles privées sous contrat sera défini en fonction du nombre d'élèves inscrits en septembre 2025.

De même, il est précisé que le montant de la subvention alloué à chaque association de parents d'élèves, GPE comme FCPE, s'élève à 400 € par association.

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations de parents d'élèves et aux OCCE des écoles maternelles et élémentaires et aux écoles privées sous contrat pour l'exercice 2025 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

**SUBVENTIONS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL POUR LES ECOLES
ET LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2025
OCCE école élémentaire Léon Gambetta 12 €/enfant	2 448 €
OCCE école élémentaire Léon Gambetta projet scolaire ou classe découverte	15 000 €
OCCE école maternelle Léon Gambetta 12 €/enfant	1 476 €
OCCE école élémentaire Jules Ferry 12 €/enfant	1 656 €
OCCE école élémentaire Jules Ferry projet scolaire ou classe découverte	10 000 €
OCCE école maternelle Jules Ferry 12 €/enfant	996 €
OCCE école élémentaire Victor Hugo 12 €/enfant	1 656 €
OCCE école élémentaire Victor Hugo projet scolaire ou classe découverte	10 000 €
OCCE école maternelle Victor Hugo 12 €/enfant	1 020 €
Ass. Scolaire Bury le Rosaire 32 €/élève maternel et 40 €/élève élémentaire	1 584 €
Comité familial école libre d'Eaubonne 32 €/élève maternel et 40 €/élève élémentaire	800 €
Association de parents d'élèves FCPE	400 €
Association de parents d'élèves GPE	400 €
TOTAL	47 436 €

La Commission permanente des finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Monsieur KAYAL je vous donne la parole. Vous m'avez adressé une question écrite."

Daniel KAYAL : "Tout à fait. Pourriez-vous expliquer la baisse des subventions aux écoles ? A peu près 15 000 € depuis 2022 alors qu'on a quand même un fonctionnement qui depuis 2020 a pris 50 % et qui est autour maintenant de plus de 11 M€ proposés ce soir."

Madame le Maire : "Et qui est en baisse en fonctionnement ce soir, si vous avez bien écouté la présentation. Il est en baisse, le fonctionnement, sur le Budget 2025."

Daniel KAYAL : "Dans le compte que l'on a vu au départ, il était de 9,5 M€, or le fonctionnement proposé est à 11 M€ ..."

Madame le Maire : "Non, de toute façon, je pense que vous connaissez parfaitement, en tout cas je l'imagine, la réponse à cette question puisque de par votre délégation d'hier vous participez évidemment au travail sur les subventions, aux arbitrages, avec vos collègues qui sont concernés par ces subventions. C'est la première année que l'on sépare au niveau du Conseil municipal ces deux délibérations. Néanmoins, vous en connaissez les tenants et les aboutissants puisque vous évoquez l'année 2022, et puis bien évidemment ces rapports ont été présentés par vous-même en Conseil municipal. Et je rappelle aussi, que vous aviez voté ces délibérations en Conseil municipal de 2022 et des années précédentes. Donc je veux bien faire un petit rappel si vous en avez besoin, pour réévoquer ce qui s'est passé depuis 2022.

Alors que s'est-il donc passé en 2022/2023 ? Je vais vous faire la même explication de texte : la guerre en Ukraine bien évidemment ! Ce conflit qui a eu pour conséquence une crise économique avec un niveau d'inflation inédit et une hausse des prix de l'énergie, des prix des produits manufacturés et des prix de l'alimentation, ayant lourdement impacté les finances communales

Par exemple, pour vous donner juste deux chiffres qui sont significatifs de cette période 2022 / 2023 ; encore une fois, on était vraiment dans une vraie crise, il a fallu prendre des décisions très cornéliennes :

- Les dépenses d'énergie c'est plus 1 M€
- L'augmentation des coûts des denrées alimentaires : c'est plus 200 000 €, rien que le fait d'avoir changé de marché et d'avoir subi l'inflation sur les produits alimentaires

S'est ajouté l'impact financier des décisions de l'Etat sur nos charges salariales (la rénovation du statut des catégories B et C, l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC) : + 400 000 €, et encore une fois ce sont des dépenses qui existent encore aujourd'hui. Si vous avez tous lu le bulletin municipal, vous avez vu ce bilan énergétique qui montre, encore aujourd'hui, malgré la somme d'investissements qui ont été réalisés dans le cadre du Plan Sobriété énergétique, nos factures énergétiques ont subi quand même une augmentation, de l'ordre de 7 %, je n'ai plus les chiffres en tête sur l'électricité, et nous sommes autour de 27 % sur le gaz. Cela veut dire qu'on investit, on fait ce qu'il faut, néanmoins les consommations baissent mais le prix, lui, continue à faire une montée en puissance. Même si normalement en 2025 on devrait avoir quelque chose qui commence à diminuer.

Donc, je rappelle que cette perte de recettes annuelles, donc la baisse des dotations de l'Etat pour compenser les charges des compétences transférées ou encore la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), parce qu'on n'en parle plus, mais quand même, elle grève les recettes des collectivités et de notre commune en particulier. On se souvient quand même que c'était bloqué sur les années 2018 et bien évidemment il y a eu des logements et des résidences supplémentaires, et donc c'est une perte sèche, à l'époque de 280 000 € mais aujourd'hui c'est le double de pertes sur nos recettes et elles ne sont pas compensées à 100 % ces TH, il faut s'en souvenir. Le filet sécurité, que nous avions eu à l'époque de l'inflation, souvenez-vous, j'avais rencontré, un gentil rendez-vous avec M. ATTAL, Ministre à l'époque, nous étions éligibles au filet de sécurité à hauteur de 180 000 €. On avait touché la moitié, et dans la foulée l'Etat nous a demandé de rembourser puisque nous n'étions plus éligibles, parce que les critères avaient changé et parce que nous étions en meilleure forme financière. Donc, on revient toujours sur le même sujet. En tout cas, pour amortir le choc, la ville s'est alors, dans un cadre contraint, engagée dans une politique de contraction de ses dépenses avec une volonté de réduire ses dépenses courantes de 10 %. C'est ce que l'on a appliqué auprès de tous les services et les services ont joué le jeu, tout ça en maintenant un niveau de service public. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure, on a souhaité maintenir l'ensemble des services publics et la qualité du niveau de service public.

Donc, oui, nous avons dû mener des arbitrages difficiles, prendre des décisions cornéliennes, sincèrement ce n'était pas de gaieté de cœur. Mais encore une fois, ces décisions ont été prises collectivement et nous assumons l'effort collectif qu'on a demandé à tout le monde. On les a demandé aux Saint-Prissiens, aux associations, aux écoles.

Cet effort était nécessaire pour poursuivre les investissements majeurs engagés, et notamment l'école Victor Hugo qui avait pris bien évidemment l'effet de l'inflation et le Plan de Sobriété énergétique qui est nécessaire. Parce que si on n'avait pas engagé ces financements, l'impact aujourd'hui en 2025 et 2024, n'aurait pas été le même sur la facture énergétique. Donc heureusement que l'on a engagé ces finances. Et donc, tout cela pour maintenir l'ensemble des services aux familles.

Dans ce contexte, la baisse a été appliquée sur l'ensemble des dépenses non obligatoires et a concerné les sorties scolaires et les classes de découverte au regard des besoins réels. Il n'aura échappé à personne que depuis la période du COVID, nous avons quand même eu en parallèle, le Plan Vigipirate, renforcé à son premier niveau et les écoles ont vu leurs projets de déplacement contraints, réduits voire annulés.

Néanmoins, il faut garder en mémoire qu'aucune baisse n'a été portée sur les dépenses liées au fonctionnement pédagogique des écoles, ni sur les actions éducatives, ni sur l'initiation sportive avec nos associations locales, encore moins sur le dispositif "savoir nager" alors même que la ville a vu sa participation financière augmenter de 118 %. Il faut quand même l'avoir en tête, soit 47 750 €. Et toutes ces augmentations qui sont induites encore une fois de l'inflation, de la répercussion de la guerre en Ukraine sur les carburants, sur le "savoir nager" on participe au financement des cars et là, on a pris plein pot, et là c'est 118 % d'augmentation rien que sur cette ligne-là. Donc, oui encore une fois, on aurait pu faire des choix et dire "on raye ces nouvelles augmentations".

Je vous redonne quelques chiffres :

- Les classes de découverte : ce sont 7 classes élémentaires concernées chaque année (3 à Léon Gambetta / 2 à Jules Ferry et 2 à Victor Hugo) avec une enveloppe de 35 000 € actuellement soit 5 000 € par classe
- Les sorties scolaires : en 2024 on est passé de 13 € par élève à 12 € par élève

Parallèlement à cela, toutes les demandes exceptionnelles de subvention qui sont portées par les directions d'établissement sont satisfaites. Concernant l'accompagnement pédagogique, et je veux quand même préciser les choses, parce que, encore une fois on a des dépenses obligatoires mais on a aussi des dépenses facultatives qui ne relèvent que de nos propres choix. Toutes ces dépenses-là représentent aujourd'hui 140 000 € pour nos trois groupes scolaires. C'est 185 € par élève pour accompagner simplement le fonctionnement pédagogique des écoles. Et je rappelle qu'au Budget Primitif 2025, si vous avez été attentif, l'éducation c'est 3,3 M€, c'est 34 % des dépenses de fonctionnement, et ça il faut l'avoir en tête. Donc, il ne faut pas nous dire qu'on donne moins aux écoles aujourd'hui, parce qu'on donne beaucoup à l'éducation et on accompagne bien évidemment. Mais nous avons dû nous adapter aux contraintes et aux besoins des équipes enseignantes. Aujourd'hui, nous ne parlons plus de classe de découverte, comme le disait Pascale (MOLLIERE) mais de projets pédagogiques. On est là pour soutenir les projets des Directrices d'établissement et donc, on s'est mis d'accord avec elles et avec l'inspectrice de l'Education nationale. Les projets pédagogiques qui sont portés par l'équipe enseignante sont soumis à validation de l'Inspectrice de l'Education nationale pour ensuite revenir vers nous et nous demander une subvention. Cela nous permettra d'avoir une latitude beaucoup plus large pour pouvoir soutenir les projets puisque, les classes de découverte telles qu'elles existaient, telles qu'elles rentraient dans la ligne budgétaire, elles étaient devenues une vraie contrainte pour les écoles parce que le car coûte trop cher, parce qu'ils n'ont pas le droit de se déplacer à plus de X kilomètres, parce qu'il y a le Plan Vigipirate, parce que ci, parce que ça. Tout devenait très compliqué et c'est vrai que nous avions énormément de projets sur lesquels il y avait un renoncement des écoles. Là, encore une fois, on ne fait que comparer de l'affichage budgétaire, on ne parle pas de Compte Administratif, parce que si vous regardez les Comptes Administratifs, là vous avez l'impression que nous avons supprimé de la subvention parce qu'on a eu des remboursements des écoles sur ces classes de découverte. Elles ont renoncé à leurs projets, pas parce que nous n'avions pas voté les budgets mais parce qu'elles n'avaient pas les moyens d'organiser leurs classes de découverte. Donc, on est passé, en accord avec elles, à quelque chose de plus générique, toujours tourné vers le projet pédagogique, et surtout validé par l'Education nationale. Dans ce contexte qui est particulièrement défavorable pour les communes, et qui est durable, je tenais à préciser cela. On doit faire face, c'est ce que nous faisons, et nous continuons à accompagner et à soutenir le corps enseignant et l'apprentissage comme l'épanouissement des plus jeunes Saint-Prissiens.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question. Donc, je vais soumettre cette délibération à vos voix."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions :
M. Jean-Pierre CHASTAING, M. Fabien VET, Mme Martine MAUGER (+ pouvoir de Mme Anne-Sophie DRIENCOURT), M. Olivier GANDRILLON (+ pouvoir de Mme Carol CHAIZE), M. Daniel KAYAL (+ pouvoir de M. Michaël TOHME), Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA),

Article 1 : DECIDE de verser aux Offices Centraux de la Coopération à l'Ecole (OCCE) des écoles maternelles et élémentaires, aux écoles privées sous contrat et aux associations de parents d'élèves pour l'exercice 2025 les subventions pour un montant total de 47 436 €, telles que figurant dans le tableau ci-dessus ;

Article 2 : DIT que le montant de subvention alloué aux écoles privées sous contrat est fixé à 32 € par enfant de classe maternelle et 40 € par enfant de classe élémentaire ;

Article 3 : DIT que le montant définitif de subvention à verser aux écoles privées sous contrat sera défini en fonction du nombre d'élèves inscrits en septembre 2025 ;

Article 4 : DIT que le montant de subvention alloué aux sorties scolaires est fixé à 12 € par élève et que les montants définitifs de subvention à verser à l'OCCE des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des sorties scolaires seront définis en fonction du nombre d'élèves inscrits en septembre 2025 ;

Article 5 : DIT que le montant de subvention alloué aux classes de découverte ou projets scolaires est fixé à 35 000 € et que les montants définitifs à verser à l'OCCE des écoles élémentaires dans le cadre des classes de découverte ou projets scolaires seront définis en fonction du nombre d'élèves inscrits en élémentaire en septembre 2025 et après la validation des projets par l'Education nationale en octobre 2025 ;

Article 6 : DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au mandatement figurent au Budget Primitif (BP) de l'exercice 2025 à l'article et 65748 ;

Article 7 : RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

FIXATION DU TARIF 2025 DE VENTE DU VIN DE SAINT-PRIX

DEL2025-030

Madame le Maire donne la parole à Madame Candice CHAPPAZ

Candice CHAPPAZ : "La Ville œuvre depuis dix-huit années pour la réimplantation de la vigne dans l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) des Coteaux et Vergers de Saint-Prix. Les premières plantations de céps ont été réalisées en 2006, avec 2 500 pieds de Pinot noir plantés. Ces pieds de Pinot noir ont donné leur première vendange en 2009. Elle est organisée par l'Association "Le Clos Saint-Fiacre", créée en 2006, pour le développement et la gestion viticole de la vigne communale. Aujourd'hui, le vignoble s'étend sur 5 000 m² et compte plus de 3 800 céps de vigne de Pinot noir mais aussi de Gewurztraminer.

En 2011, dans un souci d'extension de la vigne communale, de valorisation de notre Espace Naturel Sensible (ENS) et de diversification de nos produits locaux, 500 nouveaux céps de Pinot noir sont plantés. En 2013, la récolte fut excellente et connu un record avec 800 bouteilles de vin réalisées. Cette même année, la Municipalité a planté 200 nouveaux pieds de Gewurztraminer ainsi que 600 nouveaux pieds de Pinot noir.

Depuis 2015, la vigne communale ne cesse de se développer et atteint aujourd'hui environ 3 800 céps, des pieds sont rachetés chaque année pour combler les pertes.

La vigne communale s'étend sur 5 000 m².

La vente des millésimes s'est faite au départ par ventes aux enchères au profit d'œuvres caritatives et notamment l'hôpital d'enfants de Margency pour la cuvée 2015.

Le vin de Saint-prix étant vendu à titre culturel et pédagogique, seule la Ville est habilitée à vendre celui-ci au moment des manifestations communales des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS" qui a lieu au mois de septembre.

Il n'y a pas eu de production de vin en 2020 et 2021. En effet, en 2020, en raison de la pandémie du COVID 19, la récolte du vin n'a pas pu être réalisée et la présence d'une bactérie a contaminé la cuvée 2021, la rendant impropre à la consommation.

La vendange 2023 a permis de tester trois types de vinification en assemblage, en cuve et en fût. Il est proposé de nommer la cuvée 2023 "la cuvée des Murs Blancs", lieu-dit communal, et d'en fixer le tarif de vente à 8 € à l'instar de ces prédecesseures.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le lundi 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la fixation du tarif du vin de Saint-Prix cuvée 2023 dite "la cuvée des Murs Blancs" pour les ventes qui seront organisées lors de toutes les manifestations saint-prissiennes, comme "Les Instants Nature" le 1^{er} mai et la journée "Au cœur de l'ENS", à 8 € ;

Dans le cadre de la régie principale de la Commune, la fixation des tarifs du vin de Saint-Prix et de la cuvée 2023 est arrêtée ainsi qu'il suit :

Cuvées	Nom de la cuvée	Prix en euros TTC
2009	Jean II le Bon	25,00
2011		14,00
2012	Clos Rouillard	14,00
2013	Les 153 arpents	14,00
2014	Clos Adèle Hugo	14,00
2015	Hôpital d'Enfants - Margency	14,00
2016		8,00
2017	L'Ormilleau Béguin	8,00
2018	Ma Poule	8,00
2019	L'Alouvette	8,00
2022	La cuvée des Hatènes	8,00
2023	La cuvée des Murs Blancs	8,00

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées au Budget principal de la Commune.

FIXATION DU TARIF 2025 DE VENTE DU MIEL DE SAINT-PRIX

DEL2025-031

Madame le Maire donne la parole à Madame Candice CHAPPAZ

Candice CHAPPAZ : "selon les variations climatiques et la production, l'Association "La Goutte d'Or" produit du miel pour la Ville, en prenant à sa charge trois ruches communales, dites ruches pédagogiques puisqu'il y a plusieurs élèves de La Goutte d'Or qui gèrent leurs ruches, et qui gèrent les nôtres. Le miel est produit et extrait à Saint-Prix.

Cette récolte permet de confectionner le miel sans aucun intrant chimique et 100 % local.

Pour la première fois, il est prévu que le miel ainsi produit soit destiné à la vente à l'occasion des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS" et de toute autre manifestation communale qui pourrait être organisée.

Il continuera aussi d'être proposé à la dégustation de manière gratuite lors de divers événements municipaux. Il est proposé un prix de vente de 4 € TTC le pot de 125 grammes.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le lundi 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le tarif de 4 € TTC pour la vente de pots de miel de Saint-Prix de 125 grammes lors de toutes les manifestations communales dont "Les Instants Nature" le 1^{er} mai et la journée "Au cœur de l'ENS", au cours desquelles le miel produit localement est mis en vente ;

Article 2 : DIT que la recette sera imputée au Budget principal de la Commune.

FIXATION DU TARIF 2025 DE VENTE DU JUS DE POMMES DE SAINT-PRIX

DEL2025-032

Madame le Maire donne la parole à Madame Candice CHAPPAZ

Candice CHAPPAZ : "Selon les variations climatiques et la production, la Commune organise une cueillette de pommes participative dans le verger communal situé dans l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) des Coteaux et Vergers de Saint-Prix.

La dernière cueillette organisée en septembre 2024, a permis d'obtenir 390 bouteilles de 1 litre. Le jus de pommes de Saint-Prix est ainsi destiné soit à la vente à l'occasion des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS", soit à la dégustation gratuite lors d'événements municipaux.

Il est proposé un prix de vente de 4 € TTC la bouteille d'un litre de jus de pommes.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le lundi 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le tarif de 4 € TTC pour la vente de bouteilles d'un litre de jus de pommes à l'occasion des "Instants Nature" le 1^{er} mai et de la journée "Au cœur de l'ENS", ou de toute autre manifestation au cours desquelles les bouteilles de jus de pomme sont proposées à la vente ;

Article 2 : DIT que la recette sera imputée au Budget principal de la Commune.

FIXATION DES TARIFS 2025 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DES MATERIELS

DEL2025-033

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christophe SEFRIN

Christophe SEFRIN : "Vous avez tous le détail de ces tarifs, je ne vais pas tout énumérer jusqu'aux petites cuillères de la salle des fêtes, néanmoins je vous rappelle qu'en 2024 les tarifs étaient :

SALLE DES FETES	Tarif horaire en journée (avant 17h)	89 €
	Forfait nuit de 17h à 3h du matin	1 268 €
	Forfait cuisine et vaisselle utilisation en salle	280 €
	Caution salle	1 875 €
	Caution ménage	330 €
	Location matériel utilisation extérieure : ➤ Prise en charge ➤ Chaise ➤ Table ➤ Banc	50 € 4,50 € 11 € 11 €
SALLE D'ACCUEIL	caution en fonction du nombre d'articles loués (par tranche de 100 € de location)	50 €
	Tarif horaire	22 €
	Caution	275 €
SALLE ADELE HUGO	Caution ménage	150 €
	Tarif horaire	30 €
	Caution	300 €
	Caution ménage	200 €

Ce n'est pas très compliqué, on maintient ces tarifs, et on vous demande tout simplement de bien vouloir voter en conséquence. Merci."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : FIXE les tarifs de location des salles et matériels à compter du 15 avril 2025 comme suit :

SALLE DES FETES	Tarif horaire en journée (avant 17h)	89 €
	Forfait nuit de 17h à 3h du matin	1 268 €
	Forfait utilisation de l'espace cuisine (réchauffeur, réfrigérateur, congélateur, machine à glaçons)	280 €
	Caution salle	1 875 €
	Caution ménage	330 €
	Location matériel utilisation extérieure :	
	➤ Prise en charge	50 €
	➤ Chaise	4,50 €
	➤ Table	11 €
	➤ Banc	11 €
SALLE D'ACCUEIL	Caution en fonction du nombre d'articles loués (par tranche de 100 € de location)	50 €
	Tarif horaire	22 €
SALLE ADELE HUGO	Caution salle	275 €
	Caution ménage	150 €
SALLE ADELE HUGO	Tarif horaire	30 €
	Caution	300 €
	Caution ménage	200 €

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX SIS 57 AVENUE
DU GENERAL LECLERC A SAINT-PRIX – AUTORISATION DE SIGNATURE**

DEL2025-034

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Michel ROCHER

Michel ROCHER : "Dans le cadre de la politique économique portée par la Municipalité et visant à développer l'attractivité du territoire communal, la commune de Saint-Prix entend encourager l'installation et le développement de nouveaux commerces.

La Commune de Saint-Prix est propriétaire de locaux commerciaux situés 57 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix (95390).

Les locaux devant être prochainement libres de toute occupation, la Société "la Fabrique à Saumon" représentée par Monsieur Gil CASAMIA, a proposé à la Commune de Saint-Prix, d'y installer une saumerie traditionnelle pour y fabriquer du saumon fumé et divers produits à base de saumon, huîtres et produits de la mer, et pour les commercialiser sur place. Il fera également de la restauration type table d'hôte sur réservation.

En qualité de propriétaire, la commune de Saint-Prix a déclaré être intéressée par l'installation de la Société "la Fabrique à Saumon", en indiquant à cette dernière, qu'elle n'était pas à même de lui consentir un bail commercial.

En effet, le local commercial du 57 avenue du Général Leclerc est situé en zone UAc au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et compris dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP1) concernant le centre-ville de Saint-Prix. Ce périmètre d'une superficie de 5,6 hectares concerne les abords du croisement de la rue d'Ermont avec l'avenue du Général Leclerc. Dans le cadre de cette OAP "Cœur de Ville", la Commune envisage d'opérer un travail de restructuration, portant notamment sur l'ensemble immobilier situé 57 avenue du Général Leclerc, à l'effet de réaménager l'espace public et de construire des immeubles d'habitation et des commerces. Ce projet devrait aboutir en 2029-2030.

Ainsi, en l'état actuel du dossier, la Commune peut s'engager à consentir une convention d'occupation précaire, pour une durée d'au moins quatre ans.

La Société "la Fabrique à Saumon" a parfaitement été informée de cette situation, et a confirmé son intérêt, se déclarant informée du caractère précaire de la convention d'occupation.

Ainsi, les parties se sont rapprochées en vue de conclure une convention d'occupation tenant compte des circonstances particulières relatées ci-avant légitimant le caractère précaire des droits de l'occupant voulu par les soussignées.

Il est donc proposé de signer une convention d'occupation précaire avec la société "la Fabrique à Saumon" pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 1^{er} avril 2029, moyennant une indemnité d'occupation trimestrielle, et le paiement de charges détaillés ci-dessous :

- 4 500 € hors taxes et hors charges, durant la première année,
- 4 800 € hors taxes et hors charges, durant la deuxième année,
- 5 400 € hors taxes et hors charges, durant la troisième année,
- Les indemnités de la quatrième année seront ensuite indexées à la date anniversaire de la date d'effet de la convention, en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux – ILC par l'INSEE, sans pouvoir toutefois être inférieur au loyer de l'année précédente.

Le paiement des charges et taxes fera l'objet d'une provision trimestrielle de 275 €, payable en même temps que l'indemnité d'occupation.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci. Monsieur VET vous m'avez adressé une question sur ce sujet."

Fabien VET : "Tout à fait. Merci Madame le Maire. Bien évidemment nous sommes tous très intéressés par le développement économique de la Ville et par l'arrivée de nouveaux commerçants pour dynamiser Saint-Prix, et je sais que c'est un travail de longue haleine qui est effectué depuis de nombreuses années. La question qui se pose, c'est le prix du loyer qui est proposé à 4 500 € le trimestre qui semble bien en deçà du prix de référence conseillé par nos experts au sein de l'agglomération, aussi la question est sur quelle base a été fixé le prix du loyer et quel était le montant du loyer de la précédente activité ? Merci."

Madame le Maire : "Vous m'aviez demandé effectivement confirmation aussi de savoir si c'était Monsieur LE BAIL dont l'activité allait cesser.

Je vais quand même vous rappeler que nous avions cinq mois pour trouver un repreneur, et vous en étiez bien informé puisque Monsieur LE BAIL avait eu la délicatesse de nous informer suffisamment tôt de l'arrêt de son activité. Et donc, nous disposions de cinq mois pour pouvoir trouver un repreneur et je vous en avais informé le 4 novembre 2024 de ce départ et vous aviez la charge de par votre délégation de regarder cela de très près et de nous trouver un porteur de projet pour un nouveau commerce."

Fabien VET : "Sachant que vous aviez déjà des pistes en cours."

Madame le Maire : "Oui, mais des pistes ça ne fait pas un porteur de projet non plus. Je n'ai pas eu de retour de votre part."

Fabien VET : "Vous non plus, vous n'avez pas donné de retour de votre part."

Madame le Maire : "Non, mais je pense que vous avez fait des choix différents après."

Fabien VET : "Je ne sais pas ce que ça veut dire."

Madame le Maire : "Donc, nous avons bien évidemment évoqué ce sujet en Bureau municipal, et nous avons évoqué les loyers. Loyer que Monsieur ROCHER vous a explicité.

Concernant Monsieur LE BAIL, le local commercial de 174m2 occupé par la Société Etudes et Réalisation LE BAIL depuis mars 2020 : le bail commercial avait été conclu pour six ans soit jusqu'à mars 2026 avec la volonté de terminer fin mars 2025.

L'ancien locataire jusqu'à lundi dernier versait pour le loyer, 6 500 € par semestre (soit 2 166 € /mois) et 275 € de provisions trimestrielles pour les charges.

La convention d'occupation précaire qui doit être signée avec la Société La Fabrique à Saumon, qui s'est présentée à nous, et qui nous a proposé effectivement un commerce atypique qui paraît intéressant, et en tout cas permet de faire une adresse à Saint-Prix. Cette Société, pour en rédiger le bail et les agents ne faisant pas de l'à peu près, en tous les cas ne sont pas habitués à faire de l'à peu près, se sont rapprochés de personnes expertes : un avocat spécialiste en Droit commercial, les Domaines qui sont là aussi pour nous accompagner pour évaluer le prix et la valeur locative des biens, et, bien évidemment, les Services dédiés de l'Agglomération, qui nous conseillent autant qu'on le souhaite et autant que de besoins. Sur notre commune, les valeurs locatives des locaux commerciaux se situent autour de 150 € / m² en moyenne."

Fabien VET : "Je suis d'accord"

Madame le Maire : "Donc ce qui revient à 2 166 €. Mais derrière vos interrogations c'était bien la question de savoir pourquoi on souhaitait appliquer un loyer moindre, et peut-être imaginer qu'il y avait une perte financière pour la Commune. Donc j'ai bien compris que ça, ça vous préoccupait. Mais moi je vous repose la question, 1/ Est-ce qu'on avait un porteur de projet clé en main ? On avait cinq mois pour le trouver. Est-ce que la logique c'était de se dire on laisse un local vide et on attend ? Là, on a fait un choix un peu différent puisque notre volonté ça a toujours été de développer les commerces à Saint-Prix, l'attractivité économique, c'est d'ailleurs pour ça que j'avais nommé un Conseiller municipal délégué, et accompagner l'installation de nouveaux commerces.

Monsieur CASAMIA, quand il est venu nous rencontrer, effectivement, avec son projet novateur, qui n'existe pas, encore une fois, en France. Ce qu'il nous propose à Saint-Prix n'existe pas en France, des saumoneries vous allez en trouver, mais pas avec la formule que lui propose. Et donc, l'objectif, pour la Ville de Saint-Prix, c'est bien de soutenir l'artisanat local. Et donc, d'avoir entendu sa proposition de créer cette saumonerie, de pouvoir montrer à ses clients comment on fume le saumon, et de proposer des tables d'hôtes autour du saumon mais aussi des produits de la mer, et notamment des huîtres. Aujourd'hui, c'est un local qui est dédié à des bureaux. Pour lequel M. LE BAIL n'a eu aucun frais de travaux. Il a repris, à l'époque, une banque qui était déjà découpée en cellule et il s'est installé. Demain, Monsieur CASAMIA, lui, doit créer un local alimentaire, avec des normes alimentaires et des normes de restauration. Il a donc des frais qui s'échelonnent entre 40 000 € et 50 000 € au maximum d'après ses calculs, qui vont être nécessaires pour ses mises aux normes alimentaires, mais aussi pour l'achat des équipements qui vont être dédiés au fumage du saumon et à la restauration.

Alors oui, nous avons fait ce choix de soutenir à Saint-Prix ce projet de commerce local. Et si nous prenons nos calculettes, sur les quatre années de cette Convention, nous perdrons 22 892 €, soit 5 723 € par an. Si je continue, c'est 477 € par mois. Donc, clairement, on assume de soutenir l'artisanat à Saint-Prix, et on est prêt à lâcher les 477 € par mois et à participer, avec lui, en tout cas à le soutenir dans l'investissement qui va être le sien c'est-à-dire de faire des travaux à hauteur de 40 000 € à 50 000 €, on aura participé, in fine, à près de 50 % pour qu'il s'installe, et je trouve que c'est un bon positionnement. J'espère que vous n'y voyez pas d'objection."

Fabien VET : "Vous verrez au moment du vote. Mais je vous ai bien entendu, tout à fait."

Madame le Maire : "Donc voilà ce que je peux vous donner comme précision."

Jean-Pierre CHASTAING : "J'ai une interrogation sur cette activité. Je voudrais savoir si cela risque de polluer l'atmosphère l'air environnant ? sur les odeurs, j'aimerais que vous me donnez une réponse."

Madame le Maire : "Je vous remercie de la question. Parce qu'effectivement, j'aurais pu vous donner une précision sur ce sujet. Alors, Monsieur CASAMIA est aussi très sensible à notre action de développement durable. Il a donc rencontré un Saint-Prissien qui travaille dans le Val d'Oise et qui va installer pour lui tout un système d'extraction et de filtration des odeurs. C'est-à-dire qu'il va y avoir un recyclage des fumées de poisson et des odeurs. Et donc, il n'y aura pas de nuisance sur l'extérieur."

Jean-Pierre CHASTAING : "Est-ce qu'on a une expérience là-dessus ?"

Madame le Maire : "Alors, ceux qui mettent ce système en place, oui, ils ont l'expérience depuis très longtemps, ils ont le retour d'expérience. Donc, je pense qu'on n'aura pas de sujet."

Jean-Pierre CHASTAING : "C'est la crainte que j'avais pour l'environnement."

Madame le Maire : "Oui, on peut imaginer que l'odeur du saumon puisse [...] mais je vous rassure l'odeur du fumet de saumon est plutôt sympathique. Ce n'est pas une odeur de poisson, mais plutôt d'épices, mais là normalement on n'aura pas d'odeur puisque on met en place les dispositifs qui vont bien."

Jean-Pierre CHASTAING : "Merci pour cette précision."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec la société "la Fabrique à Saumon" pour le local commercial sis 57 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix, d'une surface totale de 174 m² ;

Article 2 : DIT que la convention est consentie moyennant une indemnité d'occupation trimestrielle, et le paiement de charges détaillés ci-dessous :

- 4 500 € hors taxes et hors charges, durant la première année,
- 4 800 € hors taxes et hors charges, durant la deuxième année,
- 5 400 € hors taxes et hors charges, durant la troisième année,
- les indemnités de la quatrième année seront ensuite indexées à la date anniversaire de la date d'effet de la convention, en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux – ILC par l'INSEE, sans pouvoir toutefois être inférieur au loyer de l'année précédente.

Le paiement des charges et taxes fera l'objet d'une provision trimestrielle de 275 €, payable en même temps que l'indemnité d'occupation ;

Article 3 : DIT que la convention est conclue pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 1^{er} avril 2029 ;

Article 4 : DIT que les recettes seront imputées sur le budget principal de la Commune ;

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BAIL COMMERCIAL POUR LES LOCAUX SIS 39 RUE AUGUSTE REY A SAINT-PRIX – AUTORISATION DE SIGNATURE

DEL2025-035

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Michel ROCHER

Michel ROCHER : "La Commune de Saint-Prix est propriétaire d'un local commercial situé 39 rue Auguste Rey à Saint-Prix (95390).

Le local étant actuellement inoccupé, la Société S.A.S. Boudoir des Illustres représentée par Monsieur Sherif GEORGI, a proposé à la Commune de Saint-Prix, de prendre à bail ce local pour y créer un fonds de commerce de Salon de thé (vente et dégustation sur place ou à emporter de gâteaux et de boissons chaudes ou froides).

Il est donc proposé de signer un bail commercial avec la société S.A.S Boudoir des Illustres pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 1^{er} avril 2034, moyennant un loyer annuel en principal de :

- pour la première année, 4 800 € hors taxes et hors charges, soit un loyer mensuel hors taxes et hors charges de 400 €, payable trimestriellement et à terme échu, soit la somme de 1 200 € hors taxes et hors charges,
- pour la deuxième année, 6 000 € hors taxes et hors charges, soit un loyer mensuel hors taxes et hors charges de 500 €, payable trimestriellement et à terme échu, soit la somme de 1 500 € hors taxes et hors charges,

Ensuite, le loyer afférent aux locaux ci-dessus désignés sera indexé chaque année à la date anniversaire de la date d'effet du bail, en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux - ILC publié par l'INSEE, sans pouvoir toutefois être inférieur au loyer de base actualisé prévu ci-dessus.

Le paiement des charges et taxes fera l'objet d'une provision trimestrielle de 213 €, payable en même temps que le loyer.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Monsieur ROCHER. Vous ne m'aviez pas posé de question sur cette délibération, mais je vais quand même vous donner des éléments d'informations supplémentaires parce que là aussi on a fait le même exercice. Ça veut dire que concrètement, sur les loyers qui pouvaient s'appliquer dans ce local de la rue Auguste Rey, on était autour de 600 €, et on a appliqué le même traitement. On a accompagné un commerçant pour s'installer, pour installer un salon de thé au cœur du village et bien évidemment, l'accompagner dans l'acquisition du matériel et du mobilier dont il aura besoin. Donc, on lui applique aussi un tarif modéré de loyer, de façon à ce qu'il puisse démarrer son activité.

Parallèlement à cela, je voudrais également préciser, parce que je sais que vous avez eu cette petite inquiétude en tout cas auprès de ce futur locataire, concernant son bail commercial. Je vous rassure, encore une fois, ce bail commercial a été rédigé, comme la convention précédente, par un Avocat spécialisé en Droit commercial. Donc, il n'y a pas de sujet, pas de suspicion à avoir sur ce que l'on peut proposer à signer à ce futur commerçant."

Fabien VET : "Excusez-moi, c'est à moi que vous parlez ?"

Madame le Maire : "Oui bien sûr"

Fabien VET : "Et pourquoi il y aurait des suspicions sur le bail ? je ne comprends pas"

Madame le Maire : "Je ne sais pas, mais il me semble que vous avez peut-être suggéré à Sherif de regarder avec un avocat sa convention, enfin son bail."

Fabien VET : "Pas vous ? Vous ne lui avez pas dit de regarder avec un avocat de son côté ? Je vous assure il n'a pas besoin de moi pour gérer ses affaires"

Madame le Maire : "En effet, je pense qu'il n'a besoin de personne."

Fabien VET : "Donc pas de procès d'intention."

Madame le Maire : "Non, mais ce sont des informations qui me sont revenues, donc je mets les choses au clair."

Fabien VET : "Ah bah moi aussi j'ai plein d'informations qui me reviennent, mais il faut savoir trier aussi."

Madame le Maire : "Mais quand ça vient des personnes concernées en direct, c'est plus inquiétant. Mais bon, les choses sont dites.

Je soumets à vos voix"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à signer un bail commercial avec la société S.A.S Boudoir des Illustres pour le local sis 39 rue Auguste Rey à Saint-Prix, d'une surface totale de 52 m² ;

Article 2 : DIT que le bail est consenti moyennant un loyer annuel en principal de :

- pour la première année, 4 800 € hors taxes et hors charges, soit un loyer mensuel hors taxes et hors charges de 400 €, payable trimestriellement et à terme échu, soit la somme de 1 200 € hors taxes et hors charges,
- pour la deuxième année, 6 000 € hors taxes et hors charges, soit un loyer mensuel hors taxes et hors charges de 500 €, payable trimestriellement et à terme échu, soit la somme de 1 500 € hors taxes et hors charges,

Ensuite, le loyer afférent aux locaux ci-dessus désignés sera indexé chaque année à la date anniversaire de la date d'effet du bail, en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux - ILC publié par l'INSEE, sans pouvoir toutefois être inférieur au loyer de base actualisé prévu ci-dessus.

Le paiement des charges et taxes fera l'objet d'une provision trimestrielle de 213 €, payable en même temps que le loyer ;

Article 3 : DIT que la convention est conclue pour une durée de neuf ans, à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 1^{er} avril 2034 ;

Article 4 : DIT que les recettes seront imputées sur le Budget principal de la Commune ;

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES
RUTAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE DE LA RUE
GEORGES RIBORDY

DEL2025-036

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Olivier MAIRE

Olivier Maire : " En vertu des dispositions de l'article L. 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Etat, via la Préfecture du Val d'Oise, propose d'accorder un soutien financier aux projets d'investissement des communes au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR). Les catégories d'opérations éligibles à la DETR au titre de l'année 2025 couvrent notamment :

- les projets de développement économique, social, culturel et touristique et plus particulièrement "*les travaux d'embellissement, aménagement du centre*" ;
- les projets relatifs au cadre de vie et notamment "*les travaux de voirie ayant une finalité ciblée sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux équipements publics*".

Dans le prolongement des travaux d'enfouissement des réseaux de la première tranche de la rue Georges Ribordy, la Ville de Saint-Prix envisage de procéder à des travaux d'aménagement de cette dernière.

Les travaux envisagés portent notamment sur des travaux d'aménagement de trottoirs d'1,40 m, permettant de faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux équipements publics que cette voirie dessert, à savoir l'éco-jardin municipal et les jardins partagés entre autres. La rue Georges Ribordy est aussi la voie de passage et de desserte principale des collégiens et lycéens Saint-prissiens qui se rendent au collège – lycée Notre-Dame de Bury, qui se trouve sur la Commune limitrophe de Margency.

Il est aussi envisagé de procéder à des "aménagements verts" pour embellir et aménager cette voirie qui se situe aux portes de l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) Saint-prissien, et de créer ainsi un continuum écologique.

Les investissements projetés sont les suivants :

- abattage de 10 arbres d'alignement en mauvais état sanitaire bordant cette voirie ;
- plantation de 10 nouveaux arbres d'alignement, des prunus serrulata "kanzan" ;
- plantation de massifs de vivaces (aménagement de talus).

Les travaux relatifs à la création de trottoirs pour les PMR s'élèvent à 58 513,95 € HT et ceux afférents aux travaux d'embellissement et d'aménagement paysager de voirie à 15 700 € HT. Le montant total de ces travaux s'élève donc à 74 213,95 € HT soit 89 056,74 € TTC.

Le commencement de ces travaux est prévu pour le mois de juin 2025. La Ville entend ainsi solliciter une subvention pour un montant égal à 30 % de 74 213,95 € soit 22 264,19 €.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le lundi 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la réalisation de travaux d'aménagement de la première tranche de la rue Georges Ribordy, consistant notamment à procéder à la création de trottoirs permettant de faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) vers les équipements publics (éco-jardin et jardins partagés) bordant cette voirie et à l'ENSIL, ainsi que l'abattage de 10 arbres existants dont l'état sanitaire est fortement dégradé et la plantation de 10 nouveaux arbres d'alignement et de massifs de vivaces, agrémentant les talus et participant à créer un continuum écologique avec l'Espace Naturel Sensible (ENS) ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre de la DETR au taux de 30 % du montant total HT des travaux, soit 22 264,19 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

Article 4 : DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE LIEUDIT "TRIBOURG"

DEL2025-037

Madame le Maire cède la parole à Madame Candice CHAPPAZ

Candice CHAPPAZ : " Par courrier en date du 5 novembre 2024, Monsieur Bernard VINCENT informait la commune qu'il venait de recevoir par succession un terrain situé lieudit "Tribourg", cadastré section AD n° 262, d'une superficie de 2 682 m² en précisant qu'il ne souhaitait pas conserver ce bien enclavé et en proposait la cession à la Ville. Cette parcelle est située en zone Naturelle et forestière, dite zone N au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et fait partie du périmètre de l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) des coteaux de Saint-Prix depuis 2002.

La commune étant déjà propriétaire de plusieurs terrains dans ce secteur dont les parcelles, cadastrées section AD 248 et 249, jouxtant la propriété de Monsieur VINCENT, une proposition d'acquisition a été faite à 5,50 € le m² et acceptée, soit un montant total de 14 751 €.

Pour rappel, les ENSIL, au nombre de 22 dans le Val d'Oise, sites naturels non bâties possédant une valeur écologique et paysagère ont été créés par le Département afin d'en assurer la protection et celui-ci délègue son Droit de préemption à la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette acquisition.

La Commission permanente des Finances, qui s'est réunie le 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité"

Madame le Maire : "Merci Candice, bien sûr après nous demanderons la participation du Département sur l'acquisition de cette parcelle ENS."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle située lieudit "Tribourg", cadastrée section AD n° 262 d'une superficie de 2 682 m², pour un montant de 14 751 € ;

Article 2 : DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui seront rédigés par acte administratif ou notarié ;

Article 3 : DIT que la dépense sera imputée au budget communal 2025, article 2111 ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes à cette acquisition et à signer tous les documents s'y référant.

PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL

DEL2025-038

Madame le Maire cède la parole à Madame Vanessa LECLERC

Vanessa LECLERC : "Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants demande l'élaboration d'un projet d'établissement qui met en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Ce document est évolutif.

Suite aux nombreuses évolutions dans l'accueil de l'enfant, il était nécessaire de mettre à jour le projet d'établissement de la crèche qui datait de 2007. Ce projet proposé vise à garantir un accueil de qualité, respectueux du développement et du bien-être de chaque enfant.

A travers ce document, la collectivité réaffirme son engagement en faveur d'un accompagnement bienveillant, inclusif et adapté aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles.

Ce document de référence pour l'ensemble des professionnels de la structure, les familles et les partenaires institutionnels comprend les éléments suivants :

- un projet social et le développement durable comme le tri sélectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire (le potager, le compostage par exemple) ;
- un projet d'accueil ;

- un projet éducatif qui se décline en cinq valeurs éducatives choisies par l'équipe, qui sont les suivantes : le bien-être physique et psychique, la sécurité affective, l'autonomie, l'accompagnement à la parentalité, et l'observation ;
- un projet pédagogique qui couvre tous les aspects de la vie quotidienne de l'établissement, les règles de vie en collectivité, aux activités proposées aux enfants.

Ce document, comme indiqué précédemment, sera réévalué afin de s'adapter aux évolutions pédagogiques, aux besoins des familles et aux recommandations des autorités compétentes. Le projet est consultable par tous (familles, professionnels et les différents partenaires) au sein de l'établissement. Il sera transmis aux Services départementaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

La Direction est garante de l'application de ce projet au sein de la structure.

Pour conclure, je précise que la Commission permanente Enfance-Jeunesse, qui s'est réunie le 20 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci. Je remercie toute l'équipe de la crèche, Monsieur MARCHAND, parce qu'elles ont beaucoup travaillé sur ce dossier, qui est quand même une feuille de route, qui est obligatoire, qui était très vieux et poussiéreux et je crois sincèrement que nous avons une équipe d'exception dans cette crèche. Toutes les familles qui déposent leurs enfants tous les matins sont ravies de l'accueil qui leur est accordé. Surtout, elles sont pleine d'imagination, toujours très créatives vis-à-vis des enfants, et elles sont toujours là à proposer des nouveautés pour les tout-petits et en tous les cas c'est un vrai plaisir de travailler avec elles. Bien évidemment, ce document qu'elles ont réalisé ensemble, en concertation, elles y ont passé, encore une fois, plusieurs réunions, ça va être leur guide de route, un guide évolutif parce qu'au fur et à mesure du changement des pratiques, elles vont pouvoir aborder ce document qu'on repassera forcément en Conseil municipal parce que les mises à jour sont aussi attendues et nécessaires, et elles doivent être validées en Conseil. Voilà, je voulais ajouter ce petit mot à leur endroit et on les remercie sincèrement."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le nouveau projet d'établissement du Multi-accueil ;

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire à signer le nouveau projet d'établissement du Multi-accueil ;

Article 3 : AUTORISE le Service Petite Enfance à appliquer et à diffuser ce projet à compter d'avril 2025.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF
"PATRIMOINE HISTORIQUE COMMUNAL" POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RETABLE
MAJEUR DE L'EGLISE DE SAINT-PRIX**

DEL2025-039

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Christophe SEFRIN

Christophe SEFRIN : "Dans la continuité des restaurations entreprises par les précédentes municipalités dont la poutre de gloire ou le retable de la vierge, nous nous sommes, sur ce mandat, attelé à un très gros dossier sur cette église, qu'est la restauration du retable majeur. Dans ce cadre, nous sollicitons de nombreuses subventions, dont deux pour lesquelles je vous demanderai de voter ce soir.

La première étant celle du Département du Val d'Oise qui propose une subvention intitulée "Patrimoine historique communal" pour apporter son concours financier à des travaux dans cette église. La subvention proposée concerne à la fois des monuments et des mobiliers classés ou inscrits au titre des Monuments historiques. La subvention porte en particulier sur l'entretien et la restauration des Monuments historiques, des orgues et des vitraux et des objets mobiliers. La Ville de Saint-Prix qui souhaite réaliser la restauration du Retable majeur afin d'assurer sa conservation, considérant son très mauvais état actuel, souhaiterait solliciter le Département dans ce cadre. Le projet de restauration est établi à l'issue des études préalables réalisées au Printemps 2024 ; il a pour objectifs de :

- sauvegarder au maximum les éléments anciens tout en assurant la solidité de la structure et de l'ouvrage ;
- restituer l'ouvrage dans son intégralité et dans son intégrité dans le chœur de l'église, à l'issue des travaux.

Le coût total des travaux : 142 000 € HT, soit 170 400 € TTC.

Les travaux envisagés se répartissent de la façon suivante :

- rénovation du chœur (travaux intérieurs), et je tiens à préciser qu'il est très sain, avec simplement 1 % d'humidité), pour 7 000 € HT ;
- restauration du Retable majeur, l'objet de toutes nos préoccupations, pour 135 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de septembre 2025, et ils devraient se terminer en juillet 2026. La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois, peut-être un petit peu moins. Le taux de participation maximal du Département est fixé à 15 % du montant total HT des travaux et le plafond des dépenses éligibles est arrêté à 50 000 € HT pour les objets mobiliers "Monuments historiques". La participation départementale maximale est ainsi fixée à la somme de 15 % de 142 000 €, soit 21 300 €.

La Commission permanente Culture, qui s'est réunie le 20 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité, ainsi que la Commission Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025."

Madame le Maire : "Merci Christophe. Et je dois dire que Sarah (VOILLAUME) a beaucoup travaillé pour aller chercher les subventions évidemment, et on sait, in fine, que ces travaux seront largement portés par nos partenaires. Donc, c'est un très beau travail fourni par nos services."

Christophe SEFRIN : Je comptais remercier nos Services à la suite de la deuxième délibération."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de restauration globale du Retable Majeur de l'église Saint-Prix, ainsi que les travaux associés de maçonnerie pour pourvoir à sa restauration complète ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention intitulée "Patrimoine historique communal" auprès du Conseil départemental du Val d'Oise correspondant à 15 % du montant global hors taxes des travaux soit 21 300 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

Article 4 : DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE LA RESTAURATION
DES OBJETS MOBILIERS PROTEGES, AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, POUR LA
RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR DE L'EGLISE DE SAINT-PRIX**

DEL2025-040

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christophe SEFRIN

Christophe SEFRIN : "Toujours dans le cadre des Monuments historiques, la Région Ile-de-France propose un dispositif de subventions qui couvre la restauration du mobilier meublant ou décoratif : meubles et objets religieux, domestiques, scientifiques ou industriels. Le projet de restauration doit avoir fait l'objet d'un avis scientifique, au préalable, ce que bien entendu, nous avons réalisé.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération s'élève à 11,7 % du montant des travaux de restauration du Retable majeur soit 16 614 € HT - 19 937 € TTC. Le montant total de l'opération, aléas de travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris, est de 172 104 € HT soit 206 525 € TTC. Donc, avec la Région, pour les mobiliers classés, le taux d'intervention peut atteindre un maximum de 20 % de la base subventionnable comprenant le montant global HT des travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre, c'est pour ça que nous les précisons, avec un montant de subvention plafonné à 15 000 €. Dans ce cadre, le montant de subvention calculé par application du taux de subvention de 20 % étant supérieur, soit 34 420,80 € HT, au plafond de subvention, la subvention maximale pouvant être accordée est donc de 15 000 € correspondant au plafond de subvention.

La Commission permanente Culture, qui s'est réunie le jeudi 20 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité,

La Commission permanente Finances, qui s'est réunie le lundi 24 mars 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Et comme tu le disais Céline, nous devons remercier non seulement Sarah, mais aussi Clémence (SAINTE-MARIE) et le Service comptabilité de la commune qui travaillent d'arrache-pied non seulement sur ces deux subventions, mais sur un travail fantastique avec la Fondation du Patrimoine dont vous pourrez bientôt voir les effets."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de restauration globale du Retable majeur de l'église de Saint-Prix et les travaux de maçonnerie associés pour pourvoir à sa restauration complète ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention relative à la restauration d'objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques auprès du Conseil régional Ile-de-France au montant plafond de subvention soit 15 000 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

Article 4 : DIRE que la recette versée, le cas échéant, sera imputée au Budget principal de la Commune.

Madame le Maire : "Chers collègues,

Après un Conseil municipal dense, en sujets et en échanges également, et avant de vous libérer, je porte à votre connaissance un sujet qui est important puisqu'il s'agit de la volonté de notre Agglomération d'engager la réalisation de son Schéma Directeur Cyclable à l'échelle du territoire.

L'objectif est de déployer un maillage cyclable avec une vision opérationnelle et en cohérence avec la stratégie de décarbonation et le développement des mobilités durables affichées dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de notre Agglomération, et bien sûr de décliner un Plan d'aménagement adapté à la réalité du terrain surtout aussi, en cohérence avec les besoins.

L'objectif est de faire pour et avec les habitants de l'Agglomération ! Parallèlement à la réalisation d'un diagnostic de territoire, qui va être mené par un Cabinet d'études spécialisé, il va y avoir cette fameuse consultation publique qui se déroulera du 14 avril au 10 juin, par Internet, en ligne. Cela va nous permettre de recenser les besoins, les attentes, mais aussi tout ce qui nous dérange dans le développement des vélos. Bien évidemment, je vous sollicite, je vous invite à partager cette information, à participer à cette enquête publique, parce que c'est important. Ils vont s'inspirer des Plans vélo de chaque commune, ils vont venir sur les territoires pour regarder les réalisations qui existent et aussi, échanger avec nous pour voir le potentiel. On va aussi organiser des ateliers avec la population, en tout cas ceux qui seront volontaires. Michel ROCHER a déjà participé au 1^{er} COPIL (COmité de Pilotage) parce que en fait on vous donne l'annonce ce soir, mais on l'a eu cette semaine puisque c'était avant-hier le COPIL et donc participez. Je sais Monsieur CHASTAING, on en a parlé l'autre fois, vous n'êtes pas très enclin à voir se développer les pistes cyclables mais c'est aussi important d'avoir l'avis de ceux qui ne pratiquent pas le vélo mais qui peuvent vivre la pratique du vélo, je dirai, par conséquent c'est un partage de l'espace public. Donc n'hésitez pas, que vous soyez cycliste, ou pas cycliste, à participer à cette enquête publique.

On a besoin de connaître les usages, besoin de connaître les besoins. Encore une fois, quand on regarde l'Agglomération, on a plus de 80 % de la population qui se déplace en voiture pour aller à son travail. Donc, on n'est pas dans une logique de déploiement de la pratique Vélo. Encore une fois, participez, c'est important pour avoir un Schéma Directeur qui soit cohérent et qui soit, en tout cas, adapté à la réalité des besoins de chacun et qui nous permette de déployer ces déplacements doux, et en tout cas de les adapter aux attentes des habitants.

Je vous rappelle les quelques rendez-vous, puisque là, on va entrer sur les beaux jours, et bien évidemment on va avoir une déclinaison de rendez-vous conviviaux. Le prochain Conseil municipal, à noter dans vos agendas, c'est le 26 juin à 20h30. On se reverra bien sûr avant :

- ce dimanche 6 avril de 14h à 18h sur le parking du Centre E. Leclerc, la seconde édition du Prox Aventure. Vous aurez loisir de découvrir de nouvelles animations qui seront alléchantes : le classique mur d'escalade, la grande échelle des pompiers, et ça c'est très bien pour les jeunes, et même les jeunes adultes qui ont envie de s'essayer à monter sur la grande échelle, c'est toujours impressionnant, moi qui l'ai fait je sais que c'est très impressionnant quand on arrive tout en haut. On aura aussi la Brigade canine intercommunale de l'Agglomération Plaine Vallée pour une démonstration autour de la recherche de stupéfiants, et plein d'autres choses encore mais je vous en laisse la surprise et la découverte pour dimanche ;
- le dimanche 27 avril à 11h, on se retrouve pour un rendez-vous un peu plus protocolaire, se tiendra la cérémonie d'hommage aux victimes et héros de la Déportation au Monument aux morts – place de la République ;
- le jeudi 1^{er} mai de 10h à 18h, un peu de détente avec le soleil, on l'espère, dans le parc de l'Hôtel de Ville, se tiendront les traditionnels Instants Nature, mais aussi la vente du muguet. N'oubliez pas de venir acheter votre muguet, ce sera encore au profit de Faune Alfort pour les animaux. Donc on est content de travailler avec eux en partenariat ;
- le mercredi 8 mai, nous nous retrouverons pour la cérémonie commémorative du 80^{ème} anniversaire du 8 mai 1945, une belle cérémonie vous attend à partir de 9h30 ;
- le dimanche 11 mai de 18h à 20h, pour un moment convivial et musical, place de la Fontaine aux Pèlerins, avec les Instants Bistrot du Printemps ;
- le samedi 24 mai de 9h à 12h au Complexe sportif Christian Dufresne, pour les Instants en famille ;
- et le samedi 21 juin, on finit en beauté, avec la fête de la musique traditionnelle et puis une programmation éclectique comme d'habitude, et tout aussi riche et variée, et tout cela à partir de 18h30 dans le parc de la Mairie pour célébrer l'arrivée de l'été en beauté avec la fête de la musique ;

Et voilà, de nombreux temps forts, en tout cas pour les jours, les mois qui arrivent, et donc j'espère que l'on se verra nombreux et qu'on pourra échanger en toute convivialité. Je vous souhaite à tous une excellente soirée."

Daniel KAYAL : "J'avais un dernier point si vous me le permettez. Parmi les nombreux départs au sein de nos services municipaux, on a notre Directeur Général des Services qui participait à son dernier Conseil municipal et j'aimerais qu'on le remercie chaleureusement pour ses bons et loyaux services qui se sont étalés sur deux mandats."

Jean-Pierre ENJALBERT : "Je voulais faire la même intervention puisque j'ai beaucoup travaillé avec Monsieur MARCHAND, bien sûr, je vous remercie très chaleureusement également."

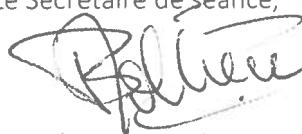
Madame le Maire : "On lui souhaite bien sûr une bonne continuation et on lui souhaite également une belle réussite dans son projet personnel et professionnel, et puis sans aucun doute que nos routes se recroiseront, sauf si vous partez très loin comme c'est prévu. On vous souhaite le meilleur bien évidemment et on vous remercie pour ce que vous avez donné à la Ville de Saint-Prix."

Bonne soirée à tout le monde."

Séance levée à 23h22.

Le Maire,

Céline VILLECOURT,

Le Secrétaire de séance,

Pascale MOLLIERE,